



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 10 janvier**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire suppléant Sam Ierfino

Mesdames les conseillères Denise Bergeron (*arrivée à 19 h 15*) et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le maire Yvan Cardinal

2017-01-001

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 04 et s'est terminée à 19 h 08.

2017-01-002

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION DU BUDGET ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 – Adoption du budget.

2017-01-003

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-01)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-01-004 **SUJET :** **DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2016**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-01-005 **SUJET :** **ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS 2017 DE LA VILLE DE
PINCOURT**

Considérant les orientations générales énoncées lors de l'exercice de planification budgétaire ;

Considérant les recommandations de la direction générale en ce sens ;

Considérant l'évaluation effectuée par le Conseil municipal du plan d'effectifs 2017 tel que déposé, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les recommandations formulées par la direction générale dans le plan d'effectif de 2017 et d'autoriser le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les recommandations qui y sont énumérées.

2017-01-006 **SUJET :** **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2016 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-01-007 **SUJET :** **APPROBATION DU BUDGET 2016 RÉVISÉ DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver le budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH), tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 2 décembre 2016.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 13 856 \$.

2017-01-008

SUJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH).

D'approuver la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2017.

2017-01-009

SUJET : APPEL D'OFFRES 2016-016 – OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CHEMIN DUHAMEL

**AMENDÉE
PAR LA
RÉSOLUTION
2017-03-065**

Considérant la résolution 2016-07-255 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2016-016 lancé du 24 novembre 2016 au 4 janvier 2017 ;

Considérant la résolution 2016-10-351 approuvant les critères de sélection ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection ;

Considérant les recommandations de la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la proposition de l'entreprise « *Comeau Experts-Conseils* » a obtenu le plus haut pointage et est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes qui ont soumissionné	Pointage
Comeau Expert-Conseil	7,3574
C.D.G.U.	4,2209
LES SERVICES EXP INC.	3,0864
IGF AXIOM INC.	Non qualifié

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les Services professionnels d'ingénierie pour la réfection d'une partie du chemin Duhamel à « *Comeau Experts-Conseils* », soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage, pour une somme de 199 797,81 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-01-010

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 13 480,44 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de janvier 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-01-011

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE PARTIES FACIALES

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat auprès de « *L'Arsenal* » de parties faciales, suivant recherche de prix, pour une somme de 11 244,56 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 03.600.22.740.

2017-01-012

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE PASSAGE D'ÉCOLIERS FACE À L'ÉCOLE ST-PATRICK

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* » d'équipement pour le passage d'écoliers face à l'école St-Patrick, suivant recherche de prix, pour une somme de 8 795,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.220.40.091 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 1 759,18 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2017-06-193



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-01-013

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCEMBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 5 décembre 2016

Rencontre de travail – Plan d'action en développement social

- 5 décembre 2016

2017-01-014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 838-^{De}~~2~~ – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 838 DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le règlement 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-01-015

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 867 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, D'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET DE SES DÉPENDANCES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DUHAMEL ET UN EMPRUNT DE 12 281 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 867 – Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin.

2017-01-016

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-02-051 – NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DÉSIGNÉES AU MANDAT (PEP) – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-02-051 – Nomination des personnes responsables désignées au mandat (PEP) – Programme d'entretien préventif en changeant, sous « Service des travaux publics » :

Formules Municipales, Chamblay (Québec) - No 9513 A.M.G. (F.A.-707)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

« Monsieur Jean-Marc Guy, directeur
Monsieur Serge Lebeau, chef de Division opérations »

Par :

« Monsieur Frédéric Morin, chef de division opérations »

2017-01-017

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU LOGICIEL DE PAIE POUR L'ANNÉE 2017 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS INC. »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel de paie pour l'année 2017 auprès de « PG Solutions inc. » pour une somme de 8 059,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 19 h 40.

2017-01-018

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, de lever la Séance ordinaire du 10 janvier 2017.

SAM IERFINO
MAIRE SUPPLÉANT

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 14 février**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sami Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

2017-02-019

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 14.

2017-02-020

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

2017-02-021

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-02)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2017-02-022 **SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2016**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2016 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-02-023 **SUJET : EMBAUCHE DE MADAME JOHANNE BERTRAND À TITRE DE
TRÉSORIÈRE ADJOINTE – SERVICE ADMINISTRATIF ET
FINANCIER**

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale en Commission générale élargie le 30 janvier 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de madame Johanne Bertrand à titre de trésorière adjointe au Service administratif et financier.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat de travail avec madame Bertrand.

Que le salaire et les conditions de travail soient ceux approuvés en Commission générale élargie le 30 janvier 2017 selon les recommandations de la direction générale.

2017-02-024 **SUJET : ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2017 DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant l'adoption du plan des effectifs 2017 de la Ville de Pincourt, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le nouvel organigramme 2017 de l'administration municipale de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-02-025

SUJET : AUTORISATION DE LA TENUE DE TROIS (3) JOURS D'ACTIVITÉS, LES 10, 11 ET 12 AOÛT 2017 POUR LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de trois (3) jours d'activités, les 10, 11 et 12 août 2017 pour la Fête de Pincourt, incluant la Journée des pompiers le samedi 12 août 2017 et de reconnaître la Journée des pompiers du 12 août 2017 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 12 août 2017, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques le 12 août 2017.

D'autoriser la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires les 10, 11 et 12 août 2017.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 12 août 2017.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2017-02-026

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2017-01 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN), MADAME GINETTE LEFEBVRE ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale en Commission générale élargie le 30 janvier 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2017-01 entre le Syndicat National des employé(e)s de la Ville de Pincourt (CSN), madame Ginette Lefebvre et la Ville de Pincourt.

2017-02-027

SUJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE « LA CHAPELLE ENCHANTÉE » DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 6 000 \$ à titre de partenaire du Théâtre de la Chapelle enchantée et des diverses activités culturelles de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dont, entre autres, les concerts, la fête communautaire, l'accueil aux camps de jour, l'entrée gratuite pour toute la population de Pincourt aux spectacles et aux visites commentées ainsi que la disponibilité de la salle de spectacle à prix réduit pour les organismes locaux.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-02-028** **SUJET :** **SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LE FESTIVAL DE LA S.O.U.PE. DE VAUDREUIL-SOULANGES » 2017**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le versement d'une somme de 0,15 \$ par citoyen pour un total de 2 289,75 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet « Le Festival de la S.O.U.PE. de Vaudreuil-Soulanges » 2017.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.
- 2017-02-029** **SUJET :** **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**
-
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-02-030** **SUJET :** **PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**
-
- Considérant que le contrat pour le marquage de la chaussée, octroyé par la résolution 2013-03-078, venait à échéance le 31 décembre 2015 ;
- Considérant que, dans son appel d'offres 2013-01, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années supplémentaires, une (1) année à la fois ;
- Considérant que le contrat a été prolongé pour une première année par la résolution 2016-02-064, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « A1 Lignes Jaunes » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2017 selon les modalités prévues à l'article 2.3.3 du cahier des instructions aux soumissionnaires de l'appel d'offres 2013-01 pour une somme de 78 630,83 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.
- 2017-02-031** **SUJET :** **DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE RÉVERSIBLE**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat d'une plaque vibrante réversible auprès de « *J.-René Lafond inc.* » pour une somme de 13 561,30 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.068 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 2 712,26 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-02-032

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat d'une laveuse à pression auprès de « *Atlantis pompe et filtration* » pour une somme de 11 031,85 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.895 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 2 206,37 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-02-033

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2017

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « *MDA inc.* »

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal, la somme de 2 744,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux de services d'architectes.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2017-02-034

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à aller en appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Northcote.

2017-02-035

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2017-001 - FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES ARTICULÉ, AVEC SYSTÈME D'ATTACHES RAPIDE, MUNI D'ACCESSOIRES

Considérant l'estimation et la capacité d'emprunt de la Ville relativement à l'acquisition d'un chargeur sur roues articulé, avec système d'attaches rapide, muni d'accessoires ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette estimation est considérablement inférieure aux prix des soumissions reçus, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2017-001 pour la fourniture d'un chargeur sur roues articulé, avec système d'attaches rapide, muni d'accessoires.

2017-02-036

SUJET : **AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 13 186,11 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de février 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-02-037

SUJET : **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PROJET DE PARCOURS D'EXERCICE POUR ADULTES ET AÎNÉS**

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à aller en appel d'offres sur invitation pour le projet de parcours d'exercice pour adultes et aînés.

2017-02-038

SUJET : **DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN SIMULATEUR DE PORTE EN ACIER POUR DES FINS D'ENTRAÎNEMENT**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, auprès de « *L'Arsenal* », d'un simulateur de porte en acier pour l'entraînement, pour une somme de 7 841,30 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 03.600.22.740.

2017-02-039

SUJET : **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – CONSTRUCTION D'UNE REMORQUE ENTREPÔT – PROJET SPÉCIAL INC-2017-104**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à l'achat des matériaux requis pour la construction d'une remorque entrepôt pour les Loisirs et Services communautaires pour une somme maximale de 19 546 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.700.40.089 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2018.

2017-02-040

**SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
D'ADMINISTRATION – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'achat d'habits de combat incendie auprès de « *Boivin & Gauvin inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 23 031,79 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et imputée au poste budgétaire 03.600.22.740.

2017-02-041

**SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA PHASE 1 ET LES
NÉGOCIATIONS AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – PHASE 1**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner le paiement d'une somme de 1 161,25 \$, toutes taxes incluses, à la firme « *CDGU Ingénierie Urbaine* » pour la préparation des plans et devis de la phase 1 et les négociations avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'émission des certificats d'autorisation pour les travaux de la phase 1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2017-02-042

**SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2016 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt du rapport annuel des activités 2016 du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-02-043** **SUJET :** **TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2017**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie
- 30 janvier 2017
- 2017-02-044** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 838-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE, TEL QU'AMENDÉ**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 838-02, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement 838-02 – Règlement amendant le règlement 838 – Règlement de délégation de compétence, tel qu'amendé.
- 2017-02-045** **SUJET :** **AUTORISATION – REGROUPEMENT D'ASSURANCES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**
-
- CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;
- CONSIDÉRANT QUE** L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi aider les OBNL ;
- CONSIDÉRANT QUE** L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que le Conseil autorise la Ville de Pincourt à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec (UMQ) procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le Conseil reconnaît aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000438	Skieurs de l'Île	919, chemin Duhamel
OSBL-0102183	Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges	168, avenue Saint-Charles
OSBL-0100214	Club Aquatique de Pincourt	375, boulevard Cardinal Léger
OBNL-000440	Comité Jeunesse La Presqu'île inc.	375, boulevard Cardinal-Léger
OBNL-000443	Comité des activités de Pincourt	375, boulevard Cardinal-Léger
OSBL-0101511	Association de Pickleball de Pincourt	69, place Rousseau
OBNL-000442	Association des pompiers volontaires de Pincourt	919, chemin Duhamel
OSBL-0100148	Ligue de Hockey Intérieure de Pincourt	65, 17 ^e Avenue
OSBL-0101813	Association soccer 35+	375, boulevard Cardinal Léger
OSBL-0101315	Le Mouvement d'Expression Artistique Libre (Les Amis du Pinceau)	375, boulevard Cardinal-Léger
OBNL-000444	Club Philatélique de Pincourt	73, 43 ^e Avenue
OBNL-000437	Ligue de Balle Appolo	919, chemin Duhamel
OBNL-000439	Club Deuxième Mile de Pincourt	375, boulevard Cardinal-Léger
OSBL-0101185	Ligue de Volleyball Amical de Pincourt	69, rue Huneault
OBNL-000436	Soccer Senior Récréatif	919, chemin Duhamel

2017-02-046

SUJET :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le premier projet de Règlement 780-17 – Règlement modifiant le règlement 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.

2017-02-047

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-06-232 – NOMINATION DES PERSONNES CHARGÉES D'APPLIQUER CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-06-232 – Nomination des personnes chargées d'appliquer certains règlements municipaux en modifiant l'alinéa suivant :

- Le directeur, le directeur adjoint, le capitaine et les lieutenants du Service d'urgence et de protection incendie.

Par :

- Le directeur, le directeur adjoint, le capitaine, les lieutenants et le préventionniste du Service d'urgence et de protection incendie.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 50.

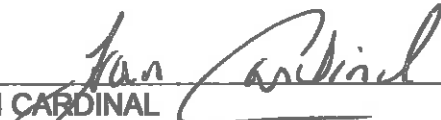
2017-02-048

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavallier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 51, de lever la Séance ordinaire du 14 février 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **lundi 27 février 2017**, à 13 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absences motivées : Madame la conseillère Diane Boyer et monsieur le conseiller Alexandre Wolford

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 27 février 2017
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 février 2017
3. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection de la rue Northcote
4. Autorisation de dépôt d'une demande dans le cadre du fonds de développement et d'investissement en tourisme du CLD de Vaudreuil-Soulanges
5. Dépense financée par la réserve « Éventualités et frais juridiques » - Honoraires professionnels – Services juridiques (Notaire)
6. Dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » - Octroi d'un mandat pour la réfection des terrains de tennis (parc Bellevue)
7. Dépense financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » - Remplacement des tuiles du plafond à l'Omni-Centre
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 27 février 2017

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

- 2017-02-049** **SUJET :** **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 27 février 2017.
-
- 2017-02-050** **SUJET :** **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 février 2017
-
- 2017-02-051** **AVIS** **DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE**
-
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement d'emprunt portant sur la réfection de la rue Northcote, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
-
- 2017-02-052** **SUJET :** **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN TOURISME DU CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la direction générale à déposer une demande, dans le cadre du fonds de développement et d'investissement en tourisme du CLD de Vaudreuil-Soulanges, pour le projet de réaménagement du parc Bellevue. La Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.
-
- 2017-02-053** **SUJET :** **DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS ET FRAIS JURIDIQUES » - HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES (NOTAIRE)**
-
- Considérant les déboursés en frais de notariat dans le cadre du dossier de la vente des terrains dans le secteur Pointes-aux-Renards, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement d'une somme de 14 999,15 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services de notariat dans le cadre du projet Pointe-aux-Renards.
- Que cette dépense, financée par la réserve « Éventualités et frais juridiques », soit imputée au poste budgétaire 02.140.00.412.



No de résolution
ou annotation

2017-02-054

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS (PARC BELLEVUE)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer un mandat pour la réfection des terrains de tennis auprès de la firme « Jopat », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux », soit imputée au poste budgétaire 22.700.10.045.

2017-02-055

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - REMPLACEMENT DES TUILES DU PLAFOND À L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par le directeur des Loisirs et Services communautaires de tuiles de remplacement pour le plafond de l'Omni-Centre auprès du « Centre de rénovation Île Perrot Inc. (Rona) », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 3 571,12 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain », soit imputée au poste budgétaire 22.700.20.655.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-02-056

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 03, de lever la séance extraordinaire du 27 février 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **14 mars 2017**, à 18 h 30, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Règlements numéro 780-17 et 778-02 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 780-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 778-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 778, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- **ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 167-15-1 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ASSURANT LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Jim Miron et René Lecavalier

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

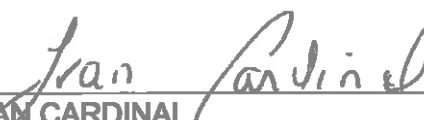
Le premier projet de Règlement numéro 780-17 a été approuvé le 14 février 2017 par la résolution numéro 2017-02-046. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 24 février 2017 et publié le 25 février 2017.

Le premier projet de Règlement numéro 778-02 a été approuvé le 10 mai 2016 par la résolution 2016-05-197. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 24 février 2017 et publié le 25 février 2017.

Le 14 mars 2017, à 18 h 30, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Une personne est présente dans la salle.

Après avoir expliqué les projets de règlements, entendu les questions de la personne présente, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée à 18 h 45.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincoût, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 14 mars**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Madame la conseillère Diane Boyer

2017-03-057

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 00 et s'est terminée à 19 h 01.

2017-03-058

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 14 FÉVRIER 2017 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

2017-03-059

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-03)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-03-060

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FORMATION MICROSOFT OUTLOOK AVEC LA MÉTHODE M3Z

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 janvier 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'octroi par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'un mandat, suivant recherche de prix, à la firme « Académie Sylbert » pour la formation Microsoft Outlook avec la méthode M3Z et un abonnement au service d'assistance en ligne pour une période de douze (12) mois, pour une somme de 8 335,69 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.499.

2017-03-061

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC. CONCERNANT L'AFFICHAGE SUR LES ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 janvier 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Groupe Imagi Communication inc. pour l'affichage sur les parois extérieures et intérieures de tous les abribus sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2017-03-062

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-03-063

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 25 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2017-03-064

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 380 979,97 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 380 979,97 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2016 le tout selon la liste déposée.

2017-03-065

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-01-009 – OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – CHEMIN DUHAMEL

Considérant l'approbation du Règlement numéro 867 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 15 février 2017 ;

Considérant qu'aucune dépense n'a été effectuée entre l'octroi du contrat pour les services professionnels d'ingénierie par la résolution 2017-01-009 et la date d'approbation dudit règlement par le MAMOT le 15 février 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-01-009 – Octroi du contrat pour les services professionnels d'ingénierie – Chemin Duhamel, en remplaçant le paragraphe :

« Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.867. »

Par le paragraphe :

« Que cette dépense financée par le règlement 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867. »

2017-03-066

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN POUCE POUR UNE RÉTROCAVEUSE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le chef de Division opérations, monsieur Frédéric Morin, à octroyer un mandat, suivant recherche de prix, à la firme « *Hewitt* » pour l'achat et l'installation d'un pouce pour une rétrocaveuse pour une somme de 9 289,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.036 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 1 858 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-03-067

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, la somme de 1 609,65 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels au 31 janvier 2017.

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, la somme de 8 565,64 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels au 28 février 2017

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 867 soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théorêt inc.* »

Pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5^e et la 6^e Avenue, la somme de 60 809,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2016.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.

2017-03-068

SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 26 mai 2017 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 28 mai 2017 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5^e avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-03-069

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 1, 3, 5 ET 10 KM ET À OBSTACLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de l'école secondaire du Chêne-Bleu de tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les courses de 1, 3 et 5 km seront réalisées sur des trajets encadrés par des bénévoles de l'école ;

Considérant que la course de 10 km sera offerte à un nombre restreint de coureurs sur un trajet partiellement encadré par des bénévoles et que l'école en assumera l'entière responsabilité tout en exigeant une autorisation parentale pour ladite course, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt le jeudi 18 mai 2017, selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2017-03-070

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE

Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6^e année ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par le Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 12 juin 2017 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-03-071

SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DE 1, 3 ET 5 KM DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE COMITÉ « JE BOUGE AVEC MON DOC! »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de marches de 1, 3, et 5 km dans le cadre de l'évènement organisé par le comité « *Je bouge avec mon doc!* », le dimanche 4 juin 2017.

D'autoriser ces marches sur les routes, trottoirs et sentiers polyvalents selon le plan des trajets déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2017-03-072

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 186,84 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de mars 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-03-073

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC » - OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT POUR UN PARCOURS D'EXERCICES POUR ADULTES – APPEL D'OFFRES 2017-003

Considérant la résolution 2017-02-037 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

Considérant l'appel d'offres 2017-003 lancé du 3 au 13 mars 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par les Loisirs et Services communautaires ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Tessier Récréo-Parc inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc inc.	Oui	47 429,36 \$
Les Équipements Récréatifs Jambette inc.	Non	
Techsport inc.	Non	



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'équipement pour un parcours d'exercices pour adultes à « *Tessier Récréo-Parc inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 47 429,36 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » soit imputée au poste comptable 22.700.40.897.

2017-03-074

**SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –
FORMATION EN SIMULATEUR « RISC »**

Considérant que cette formation est admissible au remboursement offert par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS);

Considérant l'approbation en Commission de sécurité publique le 20 février 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour la formation en simulateur « RISC », auprès de « *Flash Formation* », pour une somme de 19 303,52 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.499.

2017-03-075

**SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 2017 POUR LES
PREMIERS RÉPONDANTS**

Considérant l'approbation en Commission de sécurité publique le 20 février 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'une camionnette 2017 pour l'équipe des Premiers répondants, suivant recherche de prix, auprès de « *Olivier Kamouraska Chrysler* », pour une somme de 24 721,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.034 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 4 944,31 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-03-076

SUJET : APPROBATION DU PROJET H50404 DE BELL

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'approbation du projet H50404 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-03-077** **SUJET :** **TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2017**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire
- 20 février 2017
- Commission de sécurité publique
- 20 février 2017
- Commission de développement social, des services communautaires et loisirs
- 27 février 2017
- Commission d'administration et de finances
- 27 février 2017
- 2017-03-078** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-17 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.
- 2017-03-079** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 779-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 779 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 779-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 779-01 – Règlement modifiant le Règlement numéro 779 – Règlement de lotissement.
- 2017-03-080** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 784-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 784-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé.

2017-03-081 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 778-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 778 – PLAN D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 778-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 778-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 778 – Plan d'urbanisme, tel qu'amendé.

2017-03-082 SUJET : **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 444 – 56, CHEMIN DUHAMEL – PERMETTRE UNE SUPERFICIE AU SOL DE 57,41 MÈTRES CARRÉS POUR LE GARAGE DÉTACHÉ ET UNE SUPERFICIE AU SOL DE 15,14 MÈTRES CARRÉS POUR UNE REMISE**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 574 444 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 574 444 – 56, chemin Duhamel, afin de permettre une superficie au sol de 57,41 mètres carrés pour le garage détaché et une superficie au sol de 15,14 mètres carrés pour une remise.

2017-03-083 AVIS **DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ**

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure afin d'assujettir la construction des immeubles d'habitation dans les zones C1-28 et H1-31 relativement à l'insonorisation des bâtiments à proximité de l'autoroute 20.

2017-03-084 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ À CETTE FIN**

Considérant l'avis de motion 2017-02-051, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 874 l'avoit lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 874 décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote et un emprunt de 2 100 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 874 ait lieu le 3 avril 2017, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-03-085

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 20, de lever la Séance ordinaire du 14 mars 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **lundi 3 avril 2017**, à 13 h 20, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 3 avril 2017
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2017
3. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique
4. Autorisation d'aller en appel d'offres public – Services professionnels
5. Autorisation de signature – Ententes dans le cadre de la *Route bleue du Haut-Saint-Laurent*
6. Autorisation de signature – Servitude (Bell)
7. Renouvellement du mandat des membres du Comité de démolition
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 3 avril 2017

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-04-086 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 20, d'ouvrir la séance extraordinaire du 3 avril 2017.
- 2017-04-087 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 avril 2017
- 2017-04-088 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement d'emprunt, portant sur la reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2017-04-089 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la direction générale à aller en appel d'offres public pour les services professionnels dans le cadre de la reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique.
- D'approuver les critères de pondération.
- 2017-04-090 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES DANS LE CADRE DE LA ROUTE BLEUE DU HAUT-SAINT-LAURENT
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les trois ententes (parc Bellevue, parc René Lévesque et parc D'Ambrosio) dans le cadre de la *Route bleue du Haut-Saint-Laurent*.
- 2017-04-091 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE (BELL)
- AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-04-123
- Considérant la demande des représentants de Bell ;
- Considérant les vérifications de nos différents services, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à intervenir, pour et au nom de la Ville de Pincoort, dans tout acte afin d'autoriser le chevauchement entre la servitude de Bell et la servitude numéro 302220 de la Ville de Pincoort, située sur les lots numéro 4 116 290 et 5 957 752.

2017-04-092

SUJET : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Considérant l'adoption du règlement 865 – Règlement sur la démolition des immeubles en séance ordinaire le 12 janvier 2016 ;

Considérant l'alinéa 4 dudit règlement mentionnant que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un (1) an par le conseil et dont le mandat est renouvelable ;

Considérant que le mandat octroyé par la résolution 2016-02-051, adoptée en séance ordinaire le 9 février 2016, à madame Diane Boyer et messieurs Jim Miron et René Lecavalier est échu depuis le 9 février 2017 ;

Considérant les élections municipales du 5 novembre 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le mandat de madame Diane Boyer et messieurs Jim Miron et René Lecavalier rétroactivement au 9 février 2017, et ce jusqu'au 6 octobre 2017 inclusivement.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-04-093

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

À 13 h 25, de lever la séance extraordinaire du 3 avril 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 11 avril**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2017-04-094

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-04-095

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2017.

2017-04-096

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-04)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-097

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2016 ET LE MOIS DE MARS 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2016 et le mois de mars 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-04-098

**SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GINETTE
LEFEBVRE – RÉCEPTIONNISTE/AGENT DE BUREAU – SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

Considérant que madame Ginette Lefebvre, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 8 mars 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 juillet au 2 septembre 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à madame Ginette Lefebvre – Réceptionniste/Agent de bureau – Service des travaux publics et des infrastructures, un congé sans solde du 2 juillet au 2 septembre 2017 inclusivement selon sa demande déposée.

2017-04-099

**SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE
PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION –
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT**

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 15 mars 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 9 juillet au 5 août 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à madame Mireille Péladeau – Technicienne en documentation – Bibliothèque municipale de Pincourt, un congé sans solde du 9 juillet au 5 août 2017 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-100

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE – INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2017 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de cinq (5) délégués aux Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 3 926,41 \$, taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.311.

2017-04-101

SUJET : POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU l'adoption, le 20 mai 2016, de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (projet de loi n° 76);

ATTENDU la nomination d'un Comité de transition composé de 5 membres, dont trois membres nommés par le gouvernement du Québec et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce comité a entre autres pour mandat de :

- Dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- Établir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT);
- Dresser les prévisions budgétaires du premier exercice;
- Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes.

ATTENDU QUE le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

ATTENDU QUE le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l'impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée;

ATTENDU QUE l'application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la majorité des villes;

ATTENDU QUE la politique de financement n'engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues;

ATTENDU QU'en l'absence d'un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire;

ATTENDU QUE la politique de financement devra faire l'objet d'une réforme majeure avec l'arrivée du Réseau électrique métropolitain (REM);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QU'il n'appartient pas aux instances municipales d'assumer les coûts du système qui découlent de l'entrée en vigueur de la Loi, lesquels s'ajoutent indûment à leurs charges financières ;

ATTENDU QUE la politique de financement doit être exempte de toute forme d'incohérence et d'iniquité pour être éventuellement approuvée, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE DEMANDER le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi n° 76, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, à la ministre responsable de la Montérégie, Madame Lucie Charlebois, à la députée du comté de Vaudreuil, Madame Marie-Claude Nichols, à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et au Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île.

2017-04-102

SUJET : EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN RESSOURCES HUMAINES POUR LA PRODUCTION DES FICHES DE TRAVAIL AU NIVEAU DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

Considérant que, pour se conformer aux exigences de la Mutuelle de prévention, la Ville doit produire des fiches de travail au niveau de la santé et sécurité ;

Considérant que les projets mis de l'avant cette année feront en sorte d'utiliser au maximum de leur capacité les ressources humaines de la Ville ;

Considérant l'approbation des recommandations de la direction générale en Commission générale élargie le 3 avril 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un stagiaire en Ressources humaines pour une durée de 15 semaines du 15 mai au 25 août 2017 afin de procéder à la production des fiches de travail au niveau de la santé et sécurité dans les divers services en vue de se conformer aux exigences de la Mutuelle de prévention.

2017-04-103

SUJET : DÉCLARATION DE SOUTIEN AU DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Considérant que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau, dans l'air et dans le sol sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier ;

Considérant que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique ;

Considérant que la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations ;

Considérant que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire ;

Considérant que la Ville de Pincourt est d'avis que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain ;

Considérant que la Ville de Pincourt considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt soit engagée dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain ;

Que la Ville de Pincourt soutienne l'initiative du mouvement bleu terre de faire inscrire dans la *Charte canadienne des droits et libertés* le droit à un environnement sain et la mise en place d'actions favorables à cet égard.

2017-04-104

SUJET :

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ -
CONTRAT POUR LA TENUE D'UN CONCERT EXTÉRIEUR DE
L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN LE 11 AOÛT 2017**

AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-05-139

Considérant les recommandations de la direction générale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 3 avril 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron

ONT VOTÉ POUR Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer ainsi que messieurs Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

A VOTÉ CONTRE Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « L'Orchestre Métropolitain » pour la tenue d'un concert extérieur au parc Bellevue le vendredi 11 août 2017 pour une somme de 34 009,61 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.790.00.510.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-105

SUJET : DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 17-03-22-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances à l'élimination le 1^{er} novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau cadre normatif pénalisera les MRC et les municipalités du fait que les modifications apportées agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute des revenus importants sans les avoir prévenu avant la préparation des budgets 2017 ;

CONSIDÉRANT que cette situation ajoute un fardeau fiscal aux citoyens ainsi qu'à toutes les MRC et municipalités ayant déployé des efforts pour mettre en valeur les matières résiduelles et organiques ;

CONSIDÉRANT que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC sont conçus afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières résiduelles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente, soit 2016, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la MRC de la Haute-Yamaska en dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et **de demander** au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir ses incitatifs afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les MRC et les municipalités pour recycler les matières résiduelles et organiques ;

De déplorer auprès du MDDELCC que les MRC et les municipalités sont pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017.

2017-04-106

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - AMÉNAGEMENT ET SIGNALISATION ADDITIONNELLE SUR LA RUE BELLEVUE

Considérant la volonté du conseil municipal d'ajouter des aménagements paysagers et de la signalisation additionnelle sur la rue Bellevue afin de faire respecter la signalisation routière présente, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à faire l'acquisition, après vérification de prix auprès de divers fournisseurs, des équipements nécessaires pour un montant ne dépassant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.641.

2017-04-107

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-04-108

SUJET : OUVERTURE DES MARGES DE CRÉDITS TEMPORAIRES

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'ouverture, par la Trésorière, des marges de crédits temporaires pour les règlements suivants :

R864	Règlement décrétant des travaux de réfection des égouts sanitaires et pluviaux, de l'aqueduc et de la chaussée sur une partie de la 5 ^e Avenue	900 000 \$
R867	Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel	12 281 000 \$

2017-04-109

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AVRIL 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 25 581,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux de services professionnels au 31 mars 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer à « Construction G-Nesis inc. »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenues, la somme de 103 923,12 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 5 pour les travaux de services d'ingénierie exécutés jusqu'au 31 décembre 2016.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

2017-04-110

SUJET : **AUTORISATION DE DÉPENSE - ENTREPÔT DU KIOSQUE DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à donner un mandat pour les travaux électriques, le système de surveillance et autres menus travaux pour l'entrepôt du kiosque Desjardins, pour une somme maximale de 24 999,99 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste comptable 22.700.20.075.

2017-04-111

SUJET : **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - AUTORISATION D'ACHAT DE LAMPADAIRES POUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à procéder à l'achat de lampadaires pour une somme ne dépassant pas 24 999 \$ toutes taxes incluses, auprès de « Lumen ».

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.340.00.640.

2017-04-112

SUJET : **AUTORISATION AU CLUB AQUATIQUE DE PINCOURT DE TENIR UN TRIATHLON**

Considérant la demande formulée par le Club Aquatique de Pincourt pour la tenue d'un triathlon ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur la rue Boisé-du-Parc et le boulevard Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Club Aquatique de Pincourt à tenir un triathlon le samedi 29 juillet 2017 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Service des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'événement, au besoin.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2017-04-113

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 7 décembre 2017, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2017-04-114

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 2 001,46 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'avril 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-04-115

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE DEUX (2) SIÈGES PARENTS-ENFANTS

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder à l'achat, suivant recherche de prix, de deux (2) sièges parents-enfants auprès de « Tech Sport inc. », pour une somme de 1 940,82 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.721.

AMENDÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-05-151



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-04-116

SUJET : MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.

Considérant l'offre de services de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* » pour l'année 2017 pour un service d'accompagnement professionnel, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner un mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* », pour un somme ne dépassant pas 24 999,99 \$, toutes taxes incluses, et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.

2017-04-117

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 6 mars 2017

Comité consultatif d'urbanisme

- 6 mars 2017

2017-04-118

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ À CETTE FIN

Considérant l'avis de motion 2017-04-088, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 875 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 875 décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 875 ait lieu le 1^{er} mai 2017, ou à toute autre date déterminée par le greffier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-04-119** **SUJET :** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-03 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ**
-
- Considérant l'avis de motion 2017-03-083, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 781-03 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 781-03 visant à assujettir la construction des immeubles dans les zones C1-28 et H1-31 aux dispositions concernant l'insonorisation d'un bâtiment à proximité de l'autoroute 20.
- 2017-04-120** **SUJET :** **RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 874 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ À CETTE FIN**
-
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 874 – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote et un emprunt de 2 100 000 \$ à cette fin.
- 2017-04-121** **SUJET :** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 444 – 56, CHEMIN DUHAMEL – PERMETTRE UNE SUPERFICIE AU SOL DE 57,41 MÈTRES CARRÉS POUR LE GARAGE DÉTACHÉ ET UNE SUPERFICIE AU SOL DE 15,14 MÈTRES CARRÉS POUR UNE REMISE**
-
- Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le 56, chemin Duhamel (lot 1 574 444);
- Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;
- Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 25 mars 2017 du journal Première Édition, il est
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le 56, chemin Duhamel (lot 1 574 444) et permette une superficie au sol de 57,41 mètres carrés pour le garage détaché et une superficie au sol de 15,14 mètres carrés pour une remise.
- 2017-04-122** **SUJET :** **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**
-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Pincourt confirme son adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Pincourt s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

2017-04-123

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-04-091 – AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE (BELL)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-04-091 – Autorisation de signature – Servitude (Bell) en modifiant le texte par le suivant :

« D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal ainsi que le DGA et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à intervenir, pour et au nom de la Ville de Pincourt, dans tout acte afin d'autoriser le chevauchement entre la servitude de Bell et les servitudes numéro 302220 et 249065 de la Ville de Pincourt, située sur les lots numéros 4 116 290, 5 957 752 et 5 957 753. »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 44 et s'est terminée à 19 h 51.

2017-04-124

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 52, de lever la Séance ordinaire du 11 avril 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **lundi 8 mai 2017**, à 13 h., selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier et madame Danielle Carbonneau, adjointe administrative

Absence motivée : Madame la conseillère Diane Boyer

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 8 mai 2017
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mai 2017
3. Déclaration d'état d'urgence
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 8 mai 2017

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-05-125** **SUJET :** OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 8 mai 2017.
- 2017-05-126** **SUJET :** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mai 2017
- 2017-05-127** **SUJET :** DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE
- Considérant la déclaration d'état d'urgence du 7 mai 2017, 9 h 00 ;
- Considérant la situation critique dans laquelle se retrouvent quelques résidences du chemin Duhamel ;
- Considérant que les efforts mis de l'avant par l'ensemble des employés de la Ville de Pincourt ne pourraient pas suffire à maintenir les digues, retenant l'eau et construites depuis près de trois (3) semaines ;
- Considérant que la Ville de Pincourt a besoin de recevoir de l'aide extérieure afin d'être en mesure de continuer d'assurer la protection des citoyens riverains, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la déclaration d'urgence datée du 7 mai 2017 à 9 h 00 par le maire de la Ville de Pincourt.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Aucune question de l'auditoire.
- 2017-05-128** **SUJET :** LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 03, de lever la séance extraordinaire du 8 mai 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 9 mai**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2017-05-129

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire, Yvan Cardinal, remercie l'équipe des cadres, les employés et les pompiers de la Ville de Pincourt, les bénévoles et les services de sécurité incendie d'autres villes qui ont participé aux mesures d'urgence afin d'endiguer la crue des eaux et assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Il remercie également tous les citoyens et les commerçants qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à nourrir tous les participants.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 11.

2017-05-130

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017.

2017-05-131

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-05)

2017-05-132

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-05-133

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LOUISE GOSSELIN – SECRÉTAIRE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que madame Louise Gosselin, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 5 avril 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à madame Louise Gosselin – Secrétaire – Service de l'aménagement du territoire, un congé sans solde du 10 septembre au 7 octobre 2017 inclusivement selon sa demande déposée.

2017-05-134

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - MANDAT À LA FIRME WSP – ÉTUDE SOMMAIRE DU RÉSEAU SANITAIRE À LA STATION SP-6

Considérant l'offre de service de la firme WSP, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme WSP afin de préparer une étude sommaire du réseau sanitaire à la station SP-6 pour une somme de 16 383,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-05-135

SUJET : TENUE DE LA RENCONTRE CITOYENNE – PROMENADE RIVERAINE

Considérant que le conseil municipal s'était engagé à tenir une deuxième rencontre citoyenne relativement au projet de promenade riveraine sur le chemin Duhamel, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De tenir la rencontre, dans les deux langues, le 20 juin 2017, à 19 h dans les salles utilisées pour les séances du conseil municipal, à l'Omni-Centre.

2017-05-136

SUJET : ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue afin de permettre à ces derniers de circuler sur tout le territoire de la MRCVS ;

Considérant que cette entente n'est pas en lien avec les règlements généraux des municipalités relativement à cet usage sur leur territoire et que ladite entente n'enlève en rien l'obligation pour l'entreprise de se doter de l'ensemble des permis requis pour exploiter un tel commerce sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2017-05-137

SUJET : FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que les municipalités locales doivent normalement déboursier 53 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet ;

Considérant que le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée ;

Considérant que le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a dû déboursier, en 2016, la somme de cinq millions trois cent soixante et un mille sept cent soixante-dix dollars (5 361 770 \$) supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec ;

Considérant que la MRCVS a déboursé un montant supplémentaire de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille huit cent trente-cinq dollars (29 362 835 \$) au cours des cinq (5) dernières années ;

Considérant que le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53 % des coûts, et ce, pour l'ensemble des MRC, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) dans sa demande au gouvernement du Québec de remboursement des trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 %, et ce rétroactivement ;

De demander au gouvernement de réaliser la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts ;

Que copie de cette résolution soit envoyée à la MRCVS, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

2017-05-138

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – DON À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA JOURNÉE DES POMPIERS 2017

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 3 avril 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer un don d'une somme de 15 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt pour la Journée des pompiers 2017.

Que l'Association devra produire un bilan des fournisseurs et des sommes versées pour établir l'utilisation totale des fonds octroyés par la Ville.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.991.

2017-05-139

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-04-104 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CONTRAT POUR LA TENUE D'UN CONCERT EXTÉRIEUR DE L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN LE 11 AOÛT 2017



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution 2017-04-104 – Dépense financée par le surplus non réservé – Contrat pour la tenue d'un concert extérieur de l'orchestre métropolitain le 11 août 2017 comme suit :

- De remplacer, dans le titre de la résolution, les mots « *par le surplus non réservé* » par les mots « *par le fonds d'administration* ».
- De remplacer le dernier paragraphe de la résolution par le paragraphe suivant :

« Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496. »

2017-05-140

SUJET : DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE - RENOUELEMENT

Attendu que, près de trois semaines après le début des crues majeures au niveau de la rivière des Outaouais, du lac des Deux-Montagnes ainsi que du lac St-Louis, la Ville de Pincourt doit déclarer les mesures d'urgence relativement aux inondations sévissant dans la région Pincourtoise ;

Attendu que le 7 mai 2017, le maire a déclaré l'état d'urgence pour une période de 48 heures ;

Attendu que le premier alinéa de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* (RIRQ, c. S-2.3) prévoit que l'état d'urgence déclaré par le maire peut être renouvelé pour des périodes maximales de cinq (5) jours, sur autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

Attendu que la Ville a informé le ministre qu'elle devait poser une action immédiate, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable ;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler la déclaration d'état d'urgence sur la partie du territoire de la Ville de Pincourt compris entre le boulevard Cardinal-Léger et la rivière des Outaouais jusqu'aux limites territoriales de la Ville de Pincourt pour une période de cinq (5) jours en raison du haut niveau des eaux retenues en totalité par les digues érigées par les employés de la Ville et que le risque d'inondation est toujours présent, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par le maire le 7 mai 2017 sur la partie du territoire de la Ville de Pincourt compris entre le boulevard Cardinal-Léger et la rivière des Outaouais jusqu'aux limites territoriales de la Ville de Pincourt pour une période de cinq (5) jours, sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

De désigner monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie et coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité ;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Que cette déclaration entre en vigueur le 9 mai 19 h 31.

2017-05-141

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-05-142

SUJET : PAIEMENT COMPTANT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 765, 771, 800 ET 812

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement comptant des règlements suivants pour une somme totale de 1 835 916,99 \$ à même le surplus non réservé et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 02.911.00.811.

R765	Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard de l'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$	546 900,00 \$
------	--	---------------



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

R771	Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur Pointe-aux-Renards ainsi que les honoraires professionnels s'y rattachant et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$	775,00 \$
R800	Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux sur les rues Bellevue, 8 ^e Avenue, 9 ^e Avenue, place des Ormes et Mgr-Langlois, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 320 400 \$	143 855,91 \$
R812	Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$	1 144 386,08 \$
Total :		1 835 916,99 \$

2017-05-143

SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 766, 771, 750, 826, 839, 851 ET 863 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les sommes indiquées en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme totale de 11 360 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour une somme de \$
766	1 449 500 \$
771	412 325 \$
766	1 163 800 \$
771	331 500 \$
750	79 135 \$
826	3 230 340 \$
839	153 000 \$
851	1 040 400 \$
863	3 500 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 360 000 \$;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 mai 2017 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100 BOULEVARD DON QUICHOTTE, BUREAU 1
L'ÎLE-PERROT (QUÉBEC) J7V 6L7

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2017-05-144

SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 766, 771, 750, 826, 839, 851 ET 863 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 11 360 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2017) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 à 2027, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

dix (10) ans (à compter du 23 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 826, 839, 851, et 863, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2017-05-145

SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATION DE 11 360 000 \$ - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mai 2017, pour une somme de 11 360 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,62700 \$	608 000 \$	1,15000 %	2018	2,41836 %
		621 000 \$	1,25000 %	2019	
		634 000 \$	1,45000 %	2020	
		648 000 \$	1,65000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,80000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,50000 %	2017	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,67800 \$	608 000 \$	1,20000 %	2018	2,43905 %
		621 000 \$	1,30000 %	2019	
		634 000 \$	1,40000 %	2020	
		648 000 \$	1,65000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,80000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,55000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,62030 \$	608 000 \$	1,15000 %	2018	2,46181 %
		621 000 \$	1,25000 %	2019	
		634 000 \$	1,40000 %	2020	
		648 000 \$	1,60000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,85000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,55000 %	2027	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « *Financière Banque Nationale inc.* » est la plus avantageuse, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations d'une somme de 11 360 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme « *Financière Banque Nationale inc.* » ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la trésorière, madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2017-05-146

SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2015 et qu'elles sont périmées, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 543,75 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2017-05-147

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 552,13 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-05-148

SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2015 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 266,78 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2017-05-149

SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 696,82 \$.

2017-05-150

SUJET : PROJET SPÉCIAL FINANÇÉ PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE

Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de lettrage floral ainsi que toute la quincaillerie nécessaire auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* » pour une somme de 16 199,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.10.566.

2017-05-151

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-04-115 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE DEUX (2) SIÈGES PARENTS-ENFANTS



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-04-115 – Dépense financée par le surplus non réservé – Achat de deux (2) sièges parents-enfants comme suit :

De changer le titre :

« Dépense financée par le surplus non réservé – Achat de deux (2) sièges parents-enfants »

Par :

« Dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » - Achat de deux (2) sièges parents-enfants »

De modifier le dernier paragraphe :

« Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.721. »

Par :

« Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » soit imputée au poste comptable 22.700.40.721. »

2017-05-152

SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS PARCS, TERRAIN DE JEUX ET STATIONNEMENT - PROJET SPÉCIAL (JEUX DE PARCS)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, suivant recherche de prix, de deux nouveaux jeux auprès de « Tessier Récréo-parc » pour une somme de 9 765,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds *Parcs, terrain de jeux et stationnement*, soit imputée au poste comptable 22.700.40.895.

2017-05-153

SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - UNITÉ DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, suivant recherche de prix, d'un nouveau compresseur auprès de « Ventilation Sol Air » pour une somme de 5 691,26 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.20.074

ABROGÉE PAR
LA RÉOLUTION
2017-07-216



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-05-154

SUJET : APPEL D'OFFRES 2017-004 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2016-02-050 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2017-004 lancé du 28 mars au 18 avril 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection ;

Considérant que l'analyse démontre que la proposition de l'entreprise « *VCS Investigation* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes qui ont soumissionné	Pointage
VCS Investigation	1,6983

il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer un contrat de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, une année à la fois, pour la Fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt à « *VCS Investigation* », seul soumissionnaire, pour la somme de 294 467,05 \$, toutes taxes incluses et incluant les deux (2) années d'options.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

2017-05-155

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES MOBILES ET PORTATIVES

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à l'achat auprès de « *Metrocom Canada* » de radios numériques mobiles et portatives, suivant recherche de prix, pour une somme de 17 646,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds d'administration soit imputée au poste comptable 03.600.22.740.

2017-05-156

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 836 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 12 août 2017, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 65 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2017-05-157

SUJET : APPROBATION DU PROJET H56953 DE BELL

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'approbation du projet H56953 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2017-05-158

**SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
AVRIL 2017**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 avril 2017

Commission des infrastructures, des travaux publics et de
l'aménagement du territoire

- 18 avril 2017

Commission de développement social, des services communautaires
et loisirs

- 24 avril 2017

2017-05-159

**SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT
NUMÉRO 875 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC
OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ À CETTE FIN**

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 875 – Règlement décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-05-160

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure afin d'y intégrer les normes du Règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges portant sur les zones de glissement de terrain.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 58 et s'est terminée à 20 h 40.

2017-05-161

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la Séance ordinaire du 9 mai 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **lundi 29 mai 2017**, à 13 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
3. Autorisation de signature d'un bail de location – Complexe commercial de l'île
4. Intervention à un acte de vente entre Société d'exploitation Sports Sherbrooke et Société d'exploitation Sports Pincourt
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 29 mai 2017

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-05-162** **SUJET :** OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 mai 2017.
- 2017-05-163** **SUJET :** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
- 2017-05-164** **SUJET :** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION – COMPLEXE COMMERCIAL DE L'ÎLE INC.
- Considérant les négociations avec le Complexe commercial de l'île inc. afin d'implanter un parc municipal intérieur à même les zones communes du centre commercial, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le bail de location avec le Complexe commercial de l'île inc. pour une somme nominale de 1,00 \$ par année.
- 2017-05-165** **SUJET :** INTERVENTION À UN ACTE DE VENTE ENTRE SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE ET SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS PINCOURT
- Considérant la vente du lot 5 381 050 (Complexe sportif de Pincourt) en date du 4 février 2014 ;
- Considérant la présence de clauses résolutoires à même cet acte de vente ;
- Considérant que la Société d'exploitation Sports Sherbrooke désire procéder à la vente du lot à la Société d'exploitation Sports Pincourt ;
- Considérant que la Ville veut s'assurer que les protections incluses à l'acte de vente initial apparaissent dans le nouvel acte de vente et que la Ville demeure protégée par lesdites clauses résolutoires, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à intervenir à l'acte de vente entre la Société d'exploitation Sports Sherbrooke et la Société d'exploitation Sports Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-05-166

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 32, de lever la séance extraordinaire du 29 mai 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 13 juin 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2017-06-167

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire mentionne que le 15 juin sera la journée mondiale contre la maltraitance envers les aînés. Il invite les gens à participer à l'activité organisée à ce sujet par le G.R.A.V.E.S. L'activité se tiendra au Faubourg de l'Île de 10 h à 13 h. Les participants sont invités à porter un vêtement mauve.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 05.

Dépôt en séance du Conseil d'une pétition relativement à la promenade Riveraine.

2017-06-168

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

2017-06-169

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-06)

2017-06-170

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-06-171

SUJET : APPUI À LA RÉSOLUTION 17-04-19-23 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) – RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : POSITIONNEMENT

Considérant la résolution CE17-072 adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 16 mars 2017 visant à

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il est prématuré d'entreprendre la révision quinquennale du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ;
- Demander des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin que la période de révision du PMAD débute à la date du dixième anniversaire de son entrée en vigueur au lieu du cinquième ;
- Informer les MRC que le PMAD peut faire l'objet de modifications sans avoir à procéder par une révision complète de son contenu et qu'elles peuvent soumettre leurs demandes à la CMM notamment selon le critère 1.6.2 du PMAD ;

Considérant que l'avis technique accompagnant la résolution CE17-072 est incomplet notamment par l'absence du bilan des demandes de modification au PMAD et par l'absence de constat relatif aux rares avis de conformité des interventions gouvernementales des ministères et mandataires du gouvernement ;

Considérant que l'avis technique accompagnant cette résolution affirme que « [...] la planification inscrite au PMAD ainsi que les cibles importantes qu'il contient ne pose actuellement aucun problème à la poursuite de l'aménagement et du développement du territoire métropolitain » et que « la mise en œuvre du PMAD ne cause donc aucune problématique d'application majeure sur le terrain » ;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, a considéré le PMAD incomplet lors de son entrée en vigueur et a demandé de le compléter ;

Considérant qu'en vertu de la LAU, le PMAD s'adresse aux MRC, aux agglomérations, au gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la planification du PMAD ne contient pas d'exigence pour le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État, contrairement aux exigences pour les MRC et les agglomérations ;

Considérant que cette absence d'orientations d'aménagement claires envers le gouvernement, ses ministres et les mandataires de l'État ne permet pas notamment l'intégration du réseau électrique métropolitain (REM) dans une planification métropolitaine ;

Considérant la rareté de l'application des articles 149 à 157 de la LAU à l'égard des interventions gouvernementales, et ce, malgré le fait que depuis l'entrée en vigueur du PMAD en 2012, de nombreuses interventions gouvernementales ont eu lieu sur le territoire métropolitain de plus de 4 000 km² ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a déposé une demande de modification au PMAD le 15 novembre 2012 visant l'ajustement du périmètre urbain conséquemment à une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) pour le secteur déjà presque entièrement construit de Sainte-Angélique Est sur le territoire de la ville de Saint-Lazare, et ce, en vertu du critère 1.6.2 du PMAD

Considérant que la CMM n'a jamais rendu de décision par rapport à l'application du critère 1.6.2 ;

Considérant que, selon les délais inhérents à la LAU relatifs au processus de révision du PMAD, il se passerait au moins neuf (9) années entre l'entrée en vigueur du PMAD et l'entrée en vigueur de sa version révisée et au moins quatorze (14) années si la révision est reportée au dixième anniversaire de son entrée en vigueur ;

Considérant que l'absence de leadership de la CMM en aménagement du territoire nuit à la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal ;

Considérant que le représentant de la Couronne Sud au comité exécutif de la CMM a voté contre la résolution CE-17-072 aux fins de demander au gouvernement une modification à la LAU afin que la période de révision du PMAD débute après dix ans de son entrée en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la position de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) exprimée par sa résolution 17-04-19-23 – Révision du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) : positionnement et de s'opposer à la demande de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de reporter la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) au dixième anniversaire de son entrée en vigueur ;

De demander au gouvernement de ne pas modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en ce sens ;

De transmettre une copie conforme de cette résolution à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil ;

De transmettre une copie conforme de cette résolution aux municipalités de la MRCVS membres de la CMM pour appui.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-06-172

SUJET : FORMATION D'UN COMITÉ – PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION – LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Considérant qu'en vertu du décret numéro 1099-2016 du 21 décembre 2016 publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 28 décembre 2016, la population de la Ville de Pincourt s'établit maintenant à 15 265 habitants ;

Considérant que la Ville de Pincourt compte plus de 50 employés ;

Considérant qu'en vertu de ces deux alinéas la Ville de Pincourt est maintenant assujettie à la disposition législative obligeant les municipalités d'au moins 15 000 habitants à adopter un plan d'action annuel, identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions, décrivant les mesures prises en cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année à venir, dans le but de réduire ces obstacles ;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité pour la préparation dudit plan d'action ;

Considérant les recommandations de la direction générale approuvées en Commission générale élargie le 5 juin 2017, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De former un comité pour la préparation d'un plan d'action et d'une politique visant à atteindre les objectifs de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Que ce comité soit formé des personnes suivantes :

- Le directeur général (responsable du dossier) ;
- Le chef de Division développement social et culturel (chargé de projet) ;
- Le chef de Division ressources humaines (représentant des ressources humaines) ;
- Le trésorier adjoint (représentant des finances) ;
- Le chef de Division opérations (représentant des travaux publics) ;
- L'animateur à la vie communautaire (représentant Loisirs) ;
- L'inspecteur-technicien (représentant de l'aménagement du territoire) ;
- Le président de la Commission de développement social, des services communautaires et loisirs (représentant du Conseil) ;
- Le maire

2017-06-173

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DIVERS MODULES DE JEUX INTÉRIEURS

Considérant la résolution 2017-05-164 autorisant la signature d'un bail de location avec le *Complexe commercial de l'île inc.* en vue de l'implantation d'un parc municipal intérieur à même les zones communes du centre commercial, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à aller en appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de divers modules de jeux intérieurs pour l'implantation d'une aire de jeux municipale intérieure à même le *Complexe commercial de l'île inc.*

2017-06-174

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE PERLE

Considérant le projet d'entente soumis par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 31 octobre 2016, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente concernant le service PerLE.

2017-06-175

SUJET : AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME VICKY SAUVÉ À LA DIVISION COMMUNICATIONS

Considérant les besoins de la Ville de Pincourt dans l'offre de services aux citoyens par le biais de la Division communications ;

Considérant les recommandations de la direction générale à cet effet ;

Considérant les recommandations de la Commission d'administration et de finances au Conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de Madame Vicky Sauvé aux conditions recommandées par la Commission d'administration et de finances.

2017-06-176

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-06-177

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R874	Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote	2 100 000,00 \$
------	--	-----------------

2017-06-178

**SUJET : DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2017.

2017-06-179

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 29 893,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour les travaux de services professionnels au 30 avril 2017.

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 15 377,91 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux de services professionnels au 31 mai 2017.

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 867 soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « Construction G-Nesis inc. »

Pour le projet de réfection des 23^e, 24^e et 25^e Avenue, la somme de 136 543,77 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

C) Paiement à effectuer à « Les Pavages Théorêt inc. »

Pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5^e et la 6^e Avenue, la somme de 38 413,64 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-06-180

SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS » - OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA ZONE A1 DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL – APPEL D'OFFRES 2017-007

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2017-007 lancé du 27 avril au 8 mai 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Westars » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Westars	Oui	31 319,19 \$
Lavoie Couvreur	Oui	39 091,50 \$
Couverture West-Island	Oui	65 961,16 \$
Ad Vitam	Non	
Toiture D Jean	Non	

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réfection de la zone A1 de la toiture du garage municipal à « Westars », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 31 319,19 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2017-06-181

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un chargeur sur roues d'occasion ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres public pour :

- L'acquisition d'un souffleur ;
- Le resurfaçage sur certaines rues ;
- La réfection des rues Watson, Lafèche, 19^e Avenue et la construction du chemin des tours ;

2017-06-182

SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE MINI-EXCAVATRICE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à faire l'achat, après recherche de prix auprès de divers fournisseurs, d'une mini-excavatrice auprès de Jean-René Lafond pour une somme de 24 949,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.087 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 4 989,92 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-183

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS » - RESURFAÇAGE EN BÉTON DE LA RAMPE EXTÉRIEURE DERRIÈRE L'OMNI-CENTRE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les dépenses pour le projet spécial, en cours d'exécution, de resurfaçage en béton de la rampe extérieure derrière l'Omni-Centre, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 4 599 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Entretien des immeubles et mobiliers », soient imputées au poste comptable 22.700.20.033.

2017-06-184

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX »

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les dépenses des projets spéciaux en cours d'exécution suivant :

- Aménagement de toilettes au parc D'Ambrosio : pour une somme maximale de 11 498 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.20.766.

- Réfection du pont à l'Omni-Centre : pour une somme maximale de 5 749 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.10.047.

- Toilettes du parc Bellevue : pour une somme maximale de 7 358 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projet d'investissement en parc et terrains de jeux », soient imputées au poste comptable 22.700.20.723.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-06-185

SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - AJOUT DE LUMINAIRES SUR LA 44^E AVENUE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les dépenses pour le projet spécial, en cours d'exécution, d'ajouts de luminaires sur la 44^e Avenue, après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, pour une somme maximale de 3 449 \$ toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soient imputées au poste comptable 22.300.10.037.

2017-06-186

AMENDÉE PAR
LA RÉOLUTION
2017-07-212

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAIN DE JEUX » ET PAR LE FONDS « RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS »

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la dépense pour le projet de spécial :

- Filet et poteaux du parc Olympique : pour une somme maximale de 11 900 \$ toutes taxes incluses, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de la compagnie « *Filet Nad's* ».

Que cette dépense, financée en partie par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrain de jeux » pour une somme maximale de 3 850 \$ toutes taxes incluses, et en partie par le fonds « Réserve parcs, terrains de jeux et stationnements » pour une somme maximale de 8 050 \$ toutes taxes incluses, soit imputée au poste comptable 22.700.40.490.

2017-06-187

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à procéder à l'aménagement du terrain de stationnement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour une somme maximale de 11 498 \$ toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.072.

2017-06-188

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018 »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de « *L'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* ».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2017-06-189 **SUJET :** APPROBATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2017

Considérant la demande de subvention « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* » ;

Considérant que le tout est soumis au Ministère de la Culture et des Communications, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la *Politique de développement des collections 2017*.

De transmettre ladite politique au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la demande de subvention « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* ».

2017-06-190 **SUJET :** DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DEUX BORNES 911 – PROJET SPÉCIAL INC-2017-103

Considérant l'approbation en préparation budgétaire du projet spécial INC-2017-103 – Achat de deux bornes 911, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat de deux (2) bornes 911 auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 666,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.045 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 133,37 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-191 **SUJET :** DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN PANNEAU SOLAIRE ET D'UN AFFICHEUR – PROJET SPÉCIAL INC-2017-102

Considérant l'approbation en préparation budgétaire du projet spécial INC-2017-103 – Achat d'un panneau solaire et d'un afficheur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat d'un panneau solaire et d'un afficheur auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme de 2 279,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.220.40.092 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 455,99 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-06-192

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE DIVERS CONTRATS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la sonorisation, l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre pour les trois jours d'activités du 9 au 12 août 2016, avec « *Show Devant* » pour une somme de 24 719,62 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de sécurité publique, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat pour la fourniture des services d'agents de sécurité pour la Ville de Pincourt dans le cadre de la Journée des pompiers du 12 août 2017 avec « *Groupe Conseil VCS. Inc.* », pour une somme de 18 972,02 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.227.00.496.

2017-06-193

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-01-012 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE PASSAGE D'ÉCOLIERS FACE À L'ÉCOLE ST-PATRICK

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la Résolution 2017-01-012 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'équipement pour le passage d'écoliers face à l'école St-Patrick comme suit :

- De modifier la somme de « 8 795,59 \$, toutes taxes incluses » par « 9 945,34 \$, toutes taxes incluses »
- De remplacer le dernier paragraphe par « *Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.220.40.091 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 1 989,07 \$ à compter de l'exercice financier 2018.* »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-06-194 **SUJET :** DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de la liste des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.
- 2017-06-195 **SUJET :** TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2017
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie spéciale
- 8 mai 2017
- Commission de sécurité publique
- 15 mai 2017
- 2017-06-196 **SUJET :** ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 846-01
- Considérant l'avis de motion 2016-12-443, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement relatif au stationnement numéro 846-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement relatif au stationnement numéro 846-01.
- 2017-06-197 **SUJET :** APPROBATION DES GRILLES DE PONDÉRATIONS POUR LES APPELS D'OFFRES 2017-009, 2017-010 ET 2017-012
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les grilles de pondérations pour les appels d'offres suivant :
- 2017-009 – Services professionnels - Reconstruction du chalet et mise à niveau de la piscine du Parc Olympique ;
 - 2017-010 - Fourniture et installation de modules de jeux – Parc Souvenir ;
 - 2017-012 – Achat d'abribus.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-06-198

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 780-18 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES DU RÈGLEMENT 167-20 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) PORTANT SUR LES ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Considérant l'avis de motion 2017-05-160, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du premier projet de Règlement 780-18 – Règlement amendant le Règlement de zonage 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-18.

2017-06-199

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :


La période de questions a débuté à 19 h 42 et s'est terminée à 20 h 12.

2017-06-200

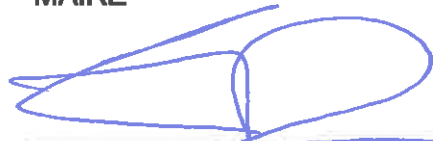
SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 13, de lever la Séance ordinaire du 13 juin 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 11 juillet 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : Monsieur Michel Perrier, directeur général

2017-07-201 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-07-202 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

2017-07-203 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-07)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-07-204

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUIN 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-07-205

SUJET : CONGÉDIEMENT – MONSIEUR JEAN BOYER JR.

Considérant les recommandations de la Direction générale, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner les recommandations de la Direction générale de procéder au congédiement de monsieur Jean Boyer Jr. et de mettre fin à son lien d'emploi comme journalier-opérateur au Service des travaux publics et des infrastructures en date du 12 juillet 2017.

2017-07-206

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-07-207

**SUJET : OCTROI DE CONTRAT - APPROVISIONNEMENT DE SEL DE
DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2017-2018 –
APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20172018 DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Considérant la résolution 2013-04-108 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées ;

Considérant l'appel d'offres public CS-20172018 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Technologie de dégivrage Cargill » pour la somme de 109 978,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.330.00.622.

2017-07-208

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT D'ABRIBUS – APPEL D'OFFRES 2017-012

Considérant l'appel d'offres par invitation 2017-012 lancé du 14 juin au 5 juillet 2017 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Industrie Fabco » a obtenu le meilleur pointage ;

Considérant que la Ville peut passer outre certaines exigences quant à la composition des murs (ratio verre/bois) ;

Firmes invitées	Pointage	Prix
Industrie Fabco inc.	85	73 328,21 \$
Enseicom inc.	S.O.	S.O.
Manufacturier Sheltec inc.	S.O.	S.O.
Postras industries	S.O.	S.O.
Atmosphère inc.	S.O.	S.O.

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de cinq (5) abribus sur dalle de béton avec éclairage au DEL à la firme « Industrie Fabco inc. », seul soumissionnaire et ayant obtenu le meilleur pointage, pour une somme de 73 328,21 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.036.

2017-07-209

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 867 - OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE WATSON, DE L'AVENUE LAFLÈCHE ET DE LA 19^E AVENUE ET CONSTRUCTION D'UNE RUE DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC - DUHAMEL PHASE 1 – APPEL D'OFFRES 2017-013

Considérant l'appel d'offres public 2017-013 lancé du 12 juin au 5 juillet 2017 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Gérald Théorêt inc. » est conforme aux exigences ;

Firmes	Soumission conforme	Pointage
Gérald Théorêt inc.	Oui	3 532 127,43 \$
Gestion S. Forget inc.	Oui	3 838 269,35 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	Oui	3 885 565,75 \$

il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de la rue Watson, de l'avenue Laflèche et de la 19^e Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec dans le cadre de la phase 1 du projet Duhamel à « Gérald Théorêt inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 3 532 127,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2017-07-210

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 874 - OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DE BORDURE, DE TROTTOIR AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA RUE NORTHCOTE – APPEL D'OFFRES 2017-002

Considérant l'appel d'offres public 2017-002 lancé du 12 juin au 5 juillet 2017 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Construction JP Roy inc. » est conforme aux exigences ;

Firmes	Soumission conforme	Prix
Construction JP Roy inc.	Oui	2 070 038,03 \$
Les Constructions CJRB inc.	Non	2 211 417,60 \$
Pavage D'Amour	Oui	2 377 348,65 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	Oui	2 437 657,41 \$

il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, de bordure, de trottoir ainsi que des travaux de réfection de chaussée sur la rue Northcote à « Construction JP Roy inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 2 070 038,03 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 874 soit imputée au poste comptable 22.300.10.750.

2017-07-211

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 3^E BOULEVARD, DE LA 6^E AVENUE ET DE LA 17^E AVENUE – APPEL D'OFFRES 2017-014

Considérant l'appel d'offres public 2017-014 lancé du 12 juin au 5 juillet 2017 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Roxboro Excavation inc. » est conforme aux exigences ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Firmes	Soumission déposée	Prix
Roxboro Excavation inc.	Oui	138 883,81 \$
Les pavages Ultra inc.	Oui	151 980,84 \$
Ali Excavation inc.	Oui	222 936,83 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les travaux de resurfaçage du 3^e Boulevard, de la 6^e Avenue et de la 17^e Avenue à « Roxboro Excavation inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 138 883,81 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée aux postes comptables suivants :

- Pour le 3^e Boulevard : 22.300.10.521 ;
- Pour la 6^e Avenue : 22.300.10.528 ;
- Pour la 17^e Avenue : 22.300.10.534.

2017-07-212

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-06-186 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAIN DE JEUX » ET PAR LE FONDS « RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-06-186 – Dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrain de jeux » et par le fonds « Réserve parcs, terrains de jeux et stationnement » comme suit :

- Changer, dans le premier paragraphe les mots « *toutes taxes incluses* » par « *excluant les taxes* » ;
- Changer, dans le deuxième paragraphe les mots « *3 850 \$ toutes taxes incluses* » par « *3 850 \$ excluant les taxes* » et les mots « *8 050 \$ toutes taxes incluses* » par « *8 050 \$ excluant les taxes* ».

2017-07-213

SUJET :

PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « Les Pavages Théorêt inc. »

Pour le projet de la mise à niveau de la station de pompage numéro 3, la somme de 47 279,28 \$, toutes taxes incluses, représentant la libération de la retenue finale.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 826 soit imputée au poste comptable 22.400.40.087.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 13 049,66 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 5 pour les travaux de services professionnels au 30 juin 2017.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2017-07-214

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - ACHAT D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE PROJET DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DUHAMEL

ABROGÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-10-286

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'enrobé bitumineux pour le projet de resurfaçage du chemin Duhamel, suivant recherche de prix, auprès de « *Construction DJL Inc.* », pour une somme maximale de 24 999 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste comptable 22.300.10.537.

2017-07-215

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - LOCATION D'UNE ÉQUIPE DE PAVAGE POUR LE PROJET DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DUHAMEL

ABROGÉE PAR LA
RÉSOLUTION
2017-10-286

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location d'une équipe de pavage pour le projet de resurfaçage du chemin Duhamel, suivant recherche de prix, auprès de « *Pavage La Cité B.M. Inc.* », pour une somme maximale de 15 000 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste comptable 22.300.10.537.

2017-07-216

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DE L'OMNI-CENTRE ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2017-05-153

Considérant que le compresseur de l'unité de chauffage et de climatisation n'est plus fonctionnel, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense, suivant recherche de prix, pour le remplacement de l'unité de climatisation du gymnase de l'Omni-Centre auprès de « *Ventilation Sol Air* » pour une somme de 24 432,18 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.20.074

D'abroger la résolution 2017-05-153 portant sur le même sujet.

2017-07-217 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » - FINALISATION DU PROJET DU SENTIER DU PARC TAILLON

Considérant la réalisation du projet du sentier au parc Taillon, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, auprès de divers fournisseurs, des matériaux (gravier, terre, tourbe, etc...) pour la finalisation du projet de sentier au parc Taillon pour une somme maximale de 4 300 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.40.897.

2017-07-218 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEU » - OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC SOUVENIR – APPEL D'OFFRES 2017-010

Considérant l'appel d'offres par invitation 2017-010 lancé du 14 juin au 5 juillet 2017 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Techsport Inc.* » est conforme aux exigences et a obtenu le meilleur pointage ;

Firmes invitées	Soumission déposée	Pointage
Techsport Inc.	Oui	92
Simexco	Oui	82
Tessier Récréo-Parc Inc.	Oui	76
ABC Récréation Québec Inc.	Non	S.O.

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'équipement pour le parc Souvenir à « *Techsport Inc.* », soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour une somme de 57 151,49 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat, auprès de divers fournisseurs, des matériaux (gravier, terre, tourbe, etc...) pour la finalisation du projet pour une somme maximale de 7 500 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soient imputées au poste comptable 22.700.10.049.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2017-07-219

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2017-2018 DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant que le projet « Dépistage », du Centre prénatal et jeunes familles a été retenu dans le cadre de l'appel de projets, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour la réalisation du projet mentionné au préambule.

2017-07-220

SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-264241 \ \ 7045036 DE VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet ING-264241 \ \ 7045036 de Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2017-07-221

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-10-357 – PAIEMENTS MENSUELS – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OCTOBRE 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2016-10-357 – Paiements mensuels – Aménagement du territoire – Octobre 2016 en remplaçant le dernier paragraphe par :

« Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste comptable 22.300.10.672. »

2017-07-222

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT – POINTE-AUX-RENARDS – MODIFICATION DU CONCEPT ET DES PLANS DE DRAINAGE ET PRÉPARATION D'UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat à la firme « CDGU Ingénierie Urbaine » pour la modification du concept et des plans de drainage et la préparation d'une déclaration de travaux auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet du chemin de la Pointe-aux-renards pour une somme de 14 371,88 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-07-223	<p>SUJET : <u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2017</u></p> <p>PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :</p> <p><u>Commission générale élargie spéciale</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 5 juin 2017 <p><u>Commissions des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 19 juin 2017 <p><u>Commission de développement social, loisirs et services communautaires</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 26 juin 2017 <p><u>Commission d'administration et de finances</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 26 juin 2017
2017-07-224	<p>SUJET : <u>ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 868-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES</u></p> <p>Considérant l'avis de motion 2017-06-199, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du premier projet de Règlement numéro 868-01 amendant le Règlement 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles d'adopter le premier projet du Règlement numéro 868-01.</p>
2017-07-225	<p>AVIS <u>DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 876 RELATIF À LA PUBLICATION D'AVIS PUBLIC</u></p> <p>Madame la conseillère Diane Boyer annonce que le Règlement numéro 876 relatif à la publication d'avis public sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.</p>
2017-07-226	<p>AVIS <u>DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT 845 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »</u></p> <p>Monsieur le conseiller Jim Miron annonce que le premier projet de Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.</p>



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

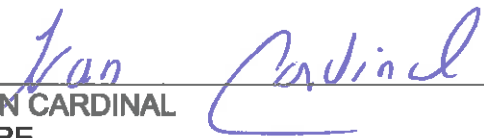
La période de questions a débuté à 19 h 26 et s'est terminée à 19 h 27.

2017-07-227


SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 27, de lever la Séance ordinaire du 11 juillet 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



MICHEL PERRIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 8 août 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

2017-08-228

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-08-229

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017.

2017-08-230

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-08)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-08-231

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUILLET 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-08-232

**SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-
SOULANGES (MRCVS) POUR UNE DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION DE CERTAINS
PERMIS POUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS**

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, tel que prévu par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ci-après « LCM » ;

Considérant que la MRCVS détient la compétence sur la rivière des Outaouais tel que prévu dans le décret 1292-2005 concernant l'exclusion de cours d'eau ou de portions de cours d'eau de la compétence des MRC ;

Considérant la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRCVS adoptée en vertu de l'article 104 de la LCM ;

Considérant que l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

Considérant la résolution 17-05-18-06 adoptée par la MRCVS lors de la séance extraordinaire du conseil du 18 mai 2017, afin que la MRCVS puisse déléguer la compétence aux municipalités sinistrées pour émettre les permis de stabilisation, d'enrochements, d'exutoire d'installation septique et de quais sur la rivière des Outaouais, et que ladite résolution autorise la signature d'une entente avec les municipalités sinistrées ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt de conclure une telle entente avec la MRCVS afin d'éviter la double émission des permis, de simplifier les démarches des citoyens et d'améliorer la coordination des interventions requises, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de délégation de compétences relative à l'émission de certains permis pour la rivière des Outaouais.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-08-233

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-08-234

SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2016.

2017-08-235

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 3 août 2017 en tout ou en partie.

2017-08-236

SUJET : LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU GROUPEMENT LAURENTIDES – OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2014 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2015

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 252-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015 ;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 12 704 \$ représentant 12,70 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 100 000 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015 ;

Considérant que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'obtenir de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides - Outaouais, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides - Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2017-08-237

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer à « *Couvreur Westars Inc.* »

Pour le projet de réfection de la zone A1 de la toiture du garage municipal, la somme de 31 319,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2017-08-238 SUJET : APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2017-016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la grille de pondération pour l'appel d'offres suivant :

- 2017-016 – Achat d'un chargeur sur roues usagé.

2017-08-239 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, de fleurs, de terre et de tourbe pour une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22.100.10.566.

2017-08-240 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 874 – SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LA RUE NORTHCOTE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux sur la rue Northcote, après recherche de prix, à la firme « *EXP* » pour une somme de 24 949,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement d'emprunt numéro 874, soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.750.

2017-08-241 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 juillet 2017
- 24 juillet 2017



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-08-242 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 868-01 amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles en séance ordinaire le 11 juillet 2017 sous la résolution 2017-07-224 il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 868-01 amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles.

2017-08-243 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

Considérant l'avis de motion 2017-07-226, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet du Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».

2017-08-244 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES DU RÈGLEMENT 167-20 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) PORTANT SUR LES ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 780-18 amendant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain en séance ordinaire le 13 juin 2017 sous la résolution 2017-06-198 ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité dudit projet émis par la MRCVS le 14 juillet 2107, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-18 amendant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain.

2017-08-245 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Diane Boyer annonce que le Règlement numéro 509-10, amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-08-246 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FOND DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet du Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2017-08-247 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONVERSION AU DEL DES LUMINAIRES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement d'emprunt pour la conversion au DEL des luminaires d'une partie du territoire sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-08-248 SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2017-009 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET ET LA MISE À NIVEAU DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE

Considérant les résultats et l'analyse des soumissions ;

Considérant que les coûts des services professionnels dépassent de façon substantielle l'estimation de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2017-009.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 19 h 35.

2017-08-249 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, de lever la Séance ordinaire du 8 août 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 12 septembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2017-09-250

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 01.

2017-09-251

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017.

2017-09-252

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-08)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-09-253** **SUJET :** **DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AOÛT 2017**
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2017-09-254** **SUJET :** **AUTORISATION D'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES
FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**
-
- AMENDÉE PAR
LA RÉSOLUTION
2017-10-277**
- Considérant l'approbation donnée par le conseil municipal en préassemblée le 7 août 2017, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à procéder à l'achat d'un logiciel pour la gestion de données de sécurité auprès de la firme « *Toxyscan Inc.* » pour une somme de 2 585,21 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.499.
- 2017-09-255** **SUJET :** **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**
-
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-09-256** **SUJET :** **APPROBATION DU BUDGET 2017 RÉVISÉ DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)**
-
- PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH), tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 6 juillet 2017.
- Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 16 797 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-09-257

SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R875	Règlement décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique	1 220 000,00 \$
------	---	-----------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2017-09-258

SUJET : REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) COMPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) POUR LE RAMASSAGE DES RÉSIDUS ORGANIQUES

Considérant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (décret 100-2011) et le Plan d'Action 2011-2015 du gouvernement du Québec ;

Considérant les articles 53.7 et 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Considérant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (règlement 2016-68, résolution CC16-033) ;

Considérant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) (règlement 231) ;

Considérant les résolutions 14-10-12-10, 16-09-21-11, 14-10-29-12, 14-10-08-21, 14-10-08 20 et autres adoptées par la MRCVS, lesquelles traitent des dates et des modalités de ramassage, de même que de délégation de compétence pour le ramassage et le transport de résidus organiques ;

Considérant qu'en partenariat, les villes de Vaudreuil-Dorion, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt, offrent aux sept autres municipalités de la CMM de participer à un regroupement pour le contrat de ramassage et de transport des résidus organiques, l'achat et la fourniture de bacs de 45 litres pour la durée du contrat, leur distribution, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine, et ce, selon des modalités et des conditions spécifiques ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts seront retirés du contrat portant le numéro de résolution numéro 2013-12-378 visant le ramassage, le transport et la disposition des déchets ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des feuilles d'automne des mois d'octobre et novembre fera l'objet d'un contrat distinct avec disposition chez des agriculteurs de la MRCVS ;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer les devis d'appel d'offres et de procéder aux appels d'offres en regroupement pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt adhère au regroupement des municipalités de la MRCVS comprises dans la CMM pour les services de ramassage et de transport des résidus organiques ainsi que l'achat, la distribution, le remplacement et la réparation de bacs de 45 litres et de mini-bacs de cuisine pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Que la Ville de Pincourt adhère également au regroupement des municipalités de la MRCVS comprises dans la CMM pour les services de ramassage, de transport et de disposition des feuilles d'automne des mois d'octobre et de novembre pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Que l'entrepreneur actuel du contrat de ramassage, transport et disposition des déchets et des résidus soit avisé par résolution 90 jours avant le début de l'année, du retrait de la portion ramassage, transport et disposition des résidus verts au contrat en 2018.

2017-09-259

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE RAMASSAGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS VERTS

Considérant la résolution numéro 2013-12-378 par laquelle le conseil municipal a octroyé un contrat aux Services Matrec inc. pour le ramassage, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion ;

Considérant que ledit contrat prenait fin le 31 décembre 2016 ;

Considérant l'article 6 du chapitre B « Instructions aux soumissionnaires » stipulant que pour les années 2017 et 2018, sur demande écrite, 90 jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement ;

Considérant l'article 12 du chapitre C du devis d'appel d'offres 2013-12-PUB concernant la possibilité de retirer le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts du contrat ;

Considérant que chacune des villes partie à ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Pincourt informe les Services Matrec inc. qu'elle entend se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour l'année 2018, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres 2013-12-PUB et aux prix unitaires figurant au bordereau 8.5 « Regroupement des 4 municipalités » de leur soumission datée du 18 novembre 2013 ;

Qu'elle ne renouvèlera pas le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2018 ;

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02.420.00.491, 02.420.00.490 et 02.420.00.496.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la présente résolution soit transmise à chacune des villes partie au regroupement ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2017-09-260

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRATS – INSTALLATION ET RACCORDEMENT DES ABRIBUS

Considérant le contrat octroyé à la firme « Industrie Fabco inc. » pour la fourniture de cinq (5) abribus en séance ordinaire le 11 juillet 2017 sous le numéro de résolution 2017-07-208, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour l'installation et le raccordement des abribus pour une somme maximale de 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.036.

2017-09-261

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES POUR LA SAISON 2017-2018

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, pour l'année 2017-2018, à l'entreprise « Les serres Gabriel et Fils », pour la somme de 17 533,69 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick et de l'école primaire Edgewater, pour l'année 2017-2018, à l'entreprise « Déneigement Germain Leduc », pour la somme de 20 786,26 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-799-00-521.

2017-09-262

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » – OCTROI DE CONTRATS – RÉAMÉNAGEMENT DU JEU DE PÉTANQUE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour le réaménagement du jeu de pétanque de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH) pour une somme maximale de 1 437 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.750.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-09-263

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2017-2018 DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant que le projet « Parviflora » a été retenu dans le cadre de l'appel de projets, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour la réalisation du projet « Parviflora ».

2017-09-264

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2017

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 2 646,23 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'août 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 436,30 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de septembre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-09-265

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » – OCTROI DE CONTRATS – RÉFECTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT (OMH)

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à octroyer des contrats, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour la réfection des jardins communautaires de l'Office municipal d'habitation de Pincourt (OMH) pour une somme maximale de 9 449 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.048.

2017-09-266

SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières pour l'année 2016 et de droits sur les mutations pour l'année 2016.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2016 et de droits sur les mutations immobilières de 2016 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, le 6 décembre 2017, à 11 heures.

2017-09-267

SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 6 décembre 2017, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2017-09-268

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » en séance ordinaire le 8 août 2017 sous la résolution 2017-08-243 il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2017-09-269

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement en séance ordinaire le 8 août 2017 sous la résolution 2017-08-246 il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2017-09-270

SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT - SERVICES JURIDIQUES - COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat à M^e Marie-Christine Labranche de la firme « *MÉNARD LABRANCHE AVOCATS S.E.N.C.R.L.* » pour les services juridiques à la Cour municipale régionale de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2018 selon le taux horaire établie pour un montant maximal de 24 999 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02.120.00.412.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 43.

2017-09-271

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 43, de lever la Séance ordinaire du 12 septembre 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 3 octobre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

2017-10-272

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

Monsieur le maire Yvan Cardinal remercie les élus, leur famille, les directeurs et les employés pour leur support et implication durant les quatre dernières années. Il remercie particulièrement monsieur Jim Miron qui quitte la vie politique après 23 années à titre de conseiller du district # 5.

Monsieur le conseiller Jim Miron prend la parole et remercie les citoyens du district # 5 qui lui ont accordé leur confiance au cours de ces 23 années. Il remercie les maires et les conseillers avec qui il a travaillé ainsi que les directeurs et les divers employés de la Ville de Pincourt. Un merci particulier à sa conjointe pour son appui tout au long de ces années.

2017-10-273

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

2017-10-274

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-09)

2017-10-275 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-10-276 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges le samedi 18 novembre 2017, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2017-10-277 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-09-254 – AUTORISATION
D'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES FICHES DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ

Considérant que le nombre de fiches final est plus élevé que lors de la soumission, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-09-254 – Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion des fiches de données de sécurité en modifiant, dans le premier paragraphe, les mots « pour une somme de 2 585,21 \$ » par les mots « pour une somme de 2 929,56 \$ ».

2017-10-278 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX : PROJET ÉCOQUARTIER
PINCOURT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les négociations entre la Ville, le propriétaire du lot et son mandataire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour la construction des services municipaux dans le projet d'Écoquartier à Pincourt dans les zones C1-01, H1-31 et C1-28.

2017-10-279

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-10-280

SUJET : DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour les exercices financiers 2015 et 2016, tel que préparé par la firme Goudreau Poirier.

2017-10-281

SUJET : DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du deuxième rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2017.

2017-10-282

SUJET : DEMANDE D'UNE OU DES CARTE(S) DE CRÉDIT COMMERCIALE(S) « AFFAIRES » - SERVICES DE CARTES DESJARDINS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le maire et la directrice du Service administratif et financier et trésorière, soient autorisés à présenter à SERVICES DE CARTES DESJARDINS une demande d'émission de carte(s) de crédit commerciale(s) « Affaires » et d'un ou des prêts à terme « Financement Accord D » au nom de la Ville de Pincoirt.

Que lesdits représentants soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincoirt, tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

2017-10-283

SUJET : RENFOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées tant par les auditeurs que par la direction générale ;

Considérant les travaux réalisés lors de la préassemblée du 7 août 2017 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer ces réserves afin de pourvoir aux investissements futurs ;

Considérant les surplus de l'ordre de 3 383 274 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice la Ville de Pincoirt aura un surplus accumulé de 5 443 875 \$, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :

Réserve pour remboursement du service de la dette	1 500 000 \$
Réserve pour éventualités	135 530 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	191 493 \$
Réserve pour projets d'investissement en parcs et terrains de jeux	158 226 \$
Réserve pour entretien des immeubles et mobilier urbain	58 369 \$
Réserve informatique et amélioration des réseaux	56 593 \$
	2 100 211 \$

2017-10-284

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – OCTOBRE 2017

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « Le Groupe Parmo Inc. »

Pour le projet de fourniture et installation de génératrices à l'hôtel de ville et à la station de pompage SP7, la somme de 14 929,39 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 et la libération de la retenue.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 839 soit imputée au poste comptable 22.400.40.092.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-10-285

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ARTICULÉ AVEC GODET ET SOUFFLEUSE – APPEL D'OFFRES 2017-016

Considérant l'appel d'offres 2017-016 lancé du 7 septembre au 28 septembre 2017 ;

Considérant que lors de l'ouverture de l'enveloppe de la soumission de Nortrax le représentant de cette compagnie a avisé avoir fait une erreur en n'incluant pas les taxes à son prix ;

Considérant que les taxes indiquées au bordereau de Nortrax correspondaient aux taxes sur une somme de 329 800 \$;

Considérant que cette erreur en est une de bonne foi et que le prix aurait dû être de 379 187,55 \$;

Considérant l'admission des mandataires de Nortrax à l'effet que ces derniers reconnaissent ne pas être le plus bas soumissionnaire conforme, et suivant le tableau ci-dessous :

Firmes ayant soumissionnées	Coût (taxes incluses)
Longus Équipements Inc.	339 015,29 \$
Nortrax	379 187,55 \$
Hewitt Équipement Limitée	387 195,56 \$
Équipements Plannord Ltée	413 910,00 \$

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un chargeur sur roues articulé avec godet et souffleuse auprès de « *Longus Équipements Inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 339 015,29 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.089 et remboursée en dix (10) versements annuels égaux de 33 901,53 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-10-286

SUJET : MODIFICATION DU PROJET 537 - RESURFAÇAGE DE DUHAMEL

Considérant les résolutions 2017-07-214 et 2017-07-215 ;

Considérant que la Ville a effectué le projet en régie interne, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les résolutions 2017-07-214 et 2017-07-215 permettant une dépense totale de 40 000 \$ toutes taxes incluses pour le projet 537 – Resurfaçage de Duhamel ;

D'entériner les dépenses suivantes auprès des fournisseurs ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Firmes	Dépenses (taxes incluses)
ALI CONSTRUCTION	24 883,23 \$
MC ASPHALT	977,29 \$
J.A. LARUE	2 805,39 \$
CONSTRUCTION DJL	4 885,37 \$
RONA	27,56 \$

Que ces dépenses financées par le surplus réservé soient imputées au poste comptable 22.300.10.537.

2017-10-287

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 436,30 \$, taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois d'octobre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-10-288

SUJET : AUTORISATION DE FINALISER DIVERS PROJETS SPÉCIAUX

Considérant que certains projets nécessitent une bonification et considérant les économies réalisées dans d'autres ;

Considérant l'approbation de la Commission de développement social, des services communautaires et loisirs du 25 septembre 2017 et de la Commission d'administration et de finance du même jour, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un escalier au module de jeux 0-5 ans du parc Shamrock auprès de « *Techsport Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 3 900 \$, taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.090.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la finalisation du projet INC-2017 – Remorque Loisirs afin de compléter l'électricité et le lettrage de la remorque auprès de divers fournisseurs reconnus pour une somme maximale de 3 000 \$, taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.700.40.089 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 600 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

D'autoriser le directeur des Loisirs et services communautaires, monsieur Simon Grenier, à utiliser le solde restant du poste comptable 22.700.10.049, dans le cadre du projet GEN-2017 – Mise à jour du parc Souvenir, afin de finaliser le projet.

2017-10-289

SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER »

Considérant que la Ville de Pincourt est située sur une île et est bordée par un plan d'eau fortement utilisé par les plaisanciers ;

Considérant que la Ville de Pincourt est susceptible d'être affectée par un accident d'aéronef dû à la proximité de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et des corridors aériens utilisés ;

Considérant que le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt offre déjà le service de premiers répondants ;

Considérant que le Service d'urgence et de protection incendie est appelé à intervenir en entraide aux municipalités voisines pour du sauvetage hors route dans les boisés et sur les plans d'eau ;

Considérant que pour la protection du public le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt de même que celui de la Ville de Rigaud doivent maintenir une équipe régionale de sauvetage technique en espace clos et en hauteur ;

Considérant que des sommes importantes sont investies par la Ville de Pincourt en équipement et en main-d'œuvre pour le maintien des acquis des équipes de sauvetage technique ;

Considérant que le protecteur du citoyen dans un rapport daté du 28 mars 2013, intitulé « L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Une desserte à optimiser pour sauver des vies » recommande qu'un plan local d'intervention d'urgence pour le sauvetage hors route soit mis en place afin de répondre adéquatement à ce type de sauvetage ;

Considérant que des sommes importantes devront être investies par la Ville afin de mettre sur pied le Plan Local d'Intervention d'Urgence (PLIU) ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire à ce type de plan ;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) offre un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

Considérant que pour bénéficier de ce programme la Ville doit produire un PLIU conforme au cadre de référence du MSP ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il y a lieu que ce PLIU englobe tout le territoire de la Ville de Pincourt ainsi que celui de toutes les municipalités de Vaudreuil-Soulanges lorsqu'une demande de sauvetage spécialisé est acheminée afin de minimiser les délais touchant l'aide à donner aux gens hors du réseau routier, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt afin de produire le Plan Local d'Intervention et d'Urgence (PLIU) et ainsi démontrer leur intérêt au Ministère de la Sécurité publique (MSP).

D'autoriser le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt à présenter une demande dans le cadre du « Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ».

2017-10-290

SUJET :

SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT, DU 8 AU 12 AOÛT 2018, INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS 2018

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de la firme « *Stageline* » d'un contrat de location d'une scène pour la Fête de Pincourt, du 8 au 12 août 2018, incluant la Journée des pompiers 2018 pour une somme de 15 377,91 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un acompte de 50 % de la facture totale, soit d'une somme de 7 688,96 \$, soit versé à « *Stageline* ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2017-10-291

SUJET :

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR SYLVAIN BERGERON AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat de deux ans de monsieur Sylvain Bergeron est terminé ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782 ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 782, le mandat d'un membre peut être renouvelé ;

Considérant que monsieur Sylvain Bergeron a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le mandat de monsieur Sylvain Bergeron à titre de membre bénévole au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-10-292

SUJET : PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PROJET « H. GRÉGOIRE HYUNDAI » – BOULEVARD DU TRAVERSIER

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la firme « *Lussier Architectes* » déposé pour « *H.Grégoire Hyundai* » pour un projet de construction sur le boulevard du Traversier.

2017-10-293

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT (SAE) » POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 18 septembre 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à la firme « *Solutions Alternatives Environnement (SAE)* » pour la réalisation d'un plan d'action contre l'agrile du frêne pour une somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.410.

2017-10-294

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suite :

Commission générale élargie

- 11 septembre 2017

Comité consultatif d'urbanisme

- 13 septembre 2017

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 18 septembre 2017

Commission de sécurité publique

- 18 septembre 2017



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 25 septembre 2017

Commission d'administration et de finance

- 25 septembre 2017

2017-10-295

AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2018 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-10-296

AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et du ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-10-297

AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2018 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-10-298

AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE- PERROT

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-10-299

AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-10-300

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement remplaçant la politique de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-10-301

SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE, D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION DES STOCKS

Considérant l'avis de motion 2017-10-300, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le projet du Règlement numéro 877 – Règlement de gestion contractuelle, d'approvisionnement et de gestion des stocks.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-10-302

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

À 19 h 29, de lever la Séance ordinaire du 3 octobre 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 14 novembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2017-11-303

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 07.

2017-11-304

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017 ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

2017-11-305

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-11)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-306

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-11-307

**SUJET : RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU
MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE
FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET
BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS
PERMANENTS (1LW65)**

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2017 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

2017-11-308

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-309

SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2018 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2017-10-071 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2018 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2018 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2018 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2018 pour une somme de 1 187 635 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.412.00.810 et 02.412.00.920.

2017-11-310

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « Construction J.P. Roy inc. »

Pour le projet de réfection de l'avenue Forest, la somme de 52 855,74 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte final.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 851 soit imputée au poste comptable 22.300.10.656.

B) Paiement à effectuer à « Construction J.P. Roy inc. »

Pour le projet de réfection de la rue Northcote, la somme de 1 228 122,46 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 874 soit imputée au poste comptable 22.300.10.750.

C) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 4 218,15 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 6 pour les travaux de services professionnels au 7 octobre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

D) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 15 550,37 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 7 pour les travaux de services professionnels au 31 octobre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

E) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Watson, de l'avenue Lafèche, de la 19^e Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec – Duhamel phase 1, la somme de 433 934,37 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

F) Paiement à effectuer à « *Roxboro Excavation inc.* »

Pour les travaux de resurfacement du 3^e Boulevard, de la 6^e Avenue et de la 17^e Avenue, la somme de 108 704,04 \$ 108 708,04 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 et la libération de la retenue de 5 % pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2017.

Que cette dépense financée par la réserve « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée aux postes comptables suivant :

54 500,00 \$	22.300.10.521	3 ^e Boulevard
28 946,69 \$	22.300.10.528	6 ^e Avenue
25 261,35 \$	22.300.10.534	17 ^e Avenue

2017-11-311

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION ET CARTOGRAPHIE DE L'AMBROSIA (HERBE À POUX)

Considérant les problèmes respiratoires causés par l'Ambrosia (herbe à poux), il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense de 10 271,87 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels de la firme « *GDG environnement* » pour la caractérisation et la cartographie de l'Ambrosia (herbe à poux) sur le territoire de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.310.00.411.

2017-11-312

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LA MODIFICATION DU SITE DE NEIGES USÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une demande de modification du certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la modification du site de neiges usées.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2017-11-313 **SUJET :** **AUTORISATION À LA FIRME « COMEAU EXPERT-CONSEIL » À PRÉSENTER TOUTES DEMANDES D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL**
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la firme « *Comeau Expert-Conseil* » à présenter, pour et au nom de la Ville de Pincourt, toutes demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet de réfection du chemin Duhamel.
- 2017-11-314 **SUJET :** **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître de dépôt, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
- 2017-11-315 **SUJET :** **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – PROTECTION ET MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES UV À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser une dépense d'une somme de 8 048,25 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *Xylem* », fournisseur unique, pour la protection et la mise à niveau du système de contrôle des UV à l'usine de traitement des eaux usées.
- Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.
- 2017-11-316 **SUJET :** **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE TROIS (3) ANODES SACRIFICIELLES POUR L'ÉLECTRODÉSHYDRATATEUR**
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat de trois (3) anodes sacrificielles pour l'électrodéshydratateur pour une somme de 21 652,67 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *Ovivo* », fournisseur unique.
- Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-317

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU TOIT DE L'OMNI-CENTRE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner le contrat octroyé pour la réfection d'une partie du toit de l'Omni-Centre, auprès de « *Toitures Ad Vitam* », suivant recherche de prix, pour une somme de 12 992,17 \$, toutes taxes incluses,

Que cette dépense en immobilisation financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.20.721.

2017-11-318

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincoirt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincoirt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincoirt pour une somme de 14 995,26 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de novembre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincoirt.

2017-11-319

SUJET : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PROJET CANOPÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE 2017

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant que l'école secondaire du Chêne-Bleu participe au projet de construction d'un pavillon extérieur à vocation pédagogique où les élèves pourront s'y regrouper pour y recevoir un enseignement ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la chef de Division, développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à déposer au Conseil des arts de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle 2017, le projet Canopé de la Culture.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-320

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROJET D'EMBELLEMENT DES COURS D'ÉCOLES

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant que l'école secondaire du Chêne-Bleu participe au projet de construction d'un pavillon extérieur à vocation pédagogique où les élèves pourront s'y regrouper pour y recevoir un enseignement ;

Considérant la demande de subvention, de l'école secondaire du Chêne-Bleu, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le financement du reste du projet ;

Considérant que le projet tel que déposé par l'école pourra servir à toute notre communauté ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer pour une somme maximale de 9 000 \$ sur les 56 000 \$ nécessaires à la construction du pavillon, dans le cadre du projet d'embellissement des cours d'écoles, sur le terrain de l'école secondaire du Chêne-Bleu, et ce dans la mesure de la réalisation du projet.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2017-11-321

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2017-2018 DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant que le projet « Projet éducatif » a été retenu dans le cadre de l'appel de projets, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente pour la réalisation du projet « Projet éducatif » avec *Les Skieurs de l'Île*.

2017-11-322

SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-323

SUJET : AUTORISATION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT DES LOGICIELS ET PROGICIELS COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2018 AUPRÈS DE « ACCEO SOLUTIONS »

Considérant l'offre de service de l'entreprise « *ACCEO Solutions* » pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour l'année 2018 ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du contrat de support des logiciels et progiciels comptable pour l'année 2018 auprès de « *ACCEO Solutions* » pour une somme de 27 756,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2017-11-324

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – REMPLACEMENT DES IPADS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la volonté du conseil municipal de renouveler son adhésion au principe de conseil sans papier ;

Considérant que les iPad du conseil municipal, acquis en 2011, ont atteint la fin de leur durée de vie utile, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remplacer six (6) iPad du conseil municipal pour une somme maximale de 5 000 \$, toutes taxes incluses, incluant garantie et accessoires.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.100.40.795.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 000 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-11-325

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement remplaçant le règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-326

SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-01 –
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE
D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion 2017-11-325, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 843-01 remplaçant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt.

2017-11-327

SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL EN 2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018.

2017-11-328

SUJET : NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA DURÉE DU
MANDAT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les maires suppléants soient nommés comme suit :

Périodes	Conseillers	District
Novembre 2017 à février 2018 incl.	Monsieur Alexandre Wolford	1
Mars 2018 à juin 2018 incl.	Madame Denise Bergeron	2
Juillet 2018 à octobre 2018 incl.	Monsieur Sam Ierfino	3
Novembre 2018 à février 2019 incl.	Madame Diane Boyer	4
Mars 2019 à juin 2019 incl.	Madame Claudine Girouard-Morel	5
Juillet 2019 à octobre 2019	Monsieur René Lecavalier	6
Novembre 2019 à février 2020	Monsieur Alexandre Wolford	1
Mars 2020 à juin 2020 incl.	Madame Denise Bergeron	2
Juillet 2020 à octobre 2020 incl.	Monsieur Sam Ierfino	3
Novembre 2020 à février 2021 incl.	Madame Diane Boyer	4
Mars 2021 à juin 2021 incl.	Madame Claudine Girouard-Morel	5
Juillet 2021 à octobre 2021 incl.	Monsieur René Lecavalier	6



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-11-329

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE DU
LOT 1 720 428

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le greffier et directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pin court, l'acte de vente pour l'acquisition du lot 1 720 428 pour la somme nominale de 1 \$ et d'acquitter toutes taxes dues sur cet immeuble.

2017-11-330

SUJET : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Considérant l'adoption du règlement 865 – Règlement sur la démolition des immeubles en séance ordinaire le 12 janvier 2016 ;

Considérant l'alinéa 4 dudit règlement mentionnant que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un (1) an par le conseil et dont le mandat est renouvelable, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame la conseillère Diane Boyer, monsieur le conseiller René Lecavalier ainsi que le membre élu du conseil municipal siégeant au sein du *Comité consultatif d'urbanisme* soient nommés pour former le comité de démolition pour une période d'un (1) an à compter de la présente.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, est membre d'office dudit comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 05.

2017-11-331

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 05, de lever la Séance ordinaire du 14 novembre 2017.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 décembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2017-12-332 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2017-12-333 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017 ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'accepter le dépôt de la correction, par le greffier, de la résolution 2017-11-310.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.

2017-12-334 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-12)



No de résolution
ou annulation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-335

**SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
NOVEMBRE 2017**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-12-336

SUJET : PROJET PILOTE – STATIONNEMENT DE NUIT

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite toujours améliorer la qualité du déneigement des voies publiques ;

Considérant qu'il semble y avoir des difficultés pour certains citoyens de trouver du stationnement de nuit pour leur véhicule lors de la période hivernale ;

Considérant la volonté du conseil municipal de trouver une solution à ce manque de stationnement sans pour autant nuire aux opérations de déneigement, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mettre en place un projet pilote, pour la saison d'hiver 2017-2018, permettant aux citoyens d'utiliser certains stationnements municipaux, de nuit, en période hivernale.

D'autoriser la vente de vignette de stationnement pour la somme de 50 \$ pour la saison d'hiver 2017-2018.

D'autoriser le stationnement, aux détenteurs de vignette, de 17 h 00 à 8 h 00, tous les jours, à partir du 15 décembre, dans les stationnements suivants :

- 1- Parc D'Ambrosio (8 places)
- 2- Golf Pincourt (intersection rue Forest et boul. Pincourt) (40 places)
- 3- Terrains de Tennis (rue Bellevue) (33 places)
- 4- Avenue Monseigneur-Langlois (parc Bellevue) (41 places)
- 5- Piscine municipale (boul. Olympique) (12 places)
- 6- Parc René-Lévesques (25 places)
- 7- Parc Shamrock (30 places)

D'autoriser le remorquage des véhicules ne possédant pas de vignette dans ces stationnements durant la période identifiée à la signalisation.

D'autoriser la direction générale, selon le nombre d'inscriptions reçues, à suspendre l'entrée en vigueur du projet-pilote, en retarder l'entrée en fonction ou l'annuler selon le cas.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-337

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-12-338

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À MONSIEUR WILLIAM JAMES MIRON, CONSEILLER SORTANT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à monsieur William James Miron, conseiller sortant, conformément à l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

2017-12-339

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2018 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 300,99 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2018.

2017-12-340

SUJET : ENGAGEMENT À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), AU PLUS TARD SOIXANTE (60) JOURS APRÈS LA FIN DES TRAVAUX, UNE ATTESTATION SIGNÉE PAR UN INGÉNIEUR QUANT À LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX AVEC L'AUTORISATION ACCORDÉE

Considérant qu'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* est requise dans le cadre du projet de réfection du chemin Duhamel, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-341

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – DÉCEMBRE 2017

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

A) Paiement à effectuer à « Construction J.P. Roy inc. »

Pour le projet de réfection de la rue Northcote, la somme de 378 904,67 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 décembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 874 soit imputée au poste comptable 22.300.10.750.

B) Paiement à effectuer à « Gérald Théorêt inc. »

Pour le projet de réfection de la rue Watson, de l'avenue Laflèche, de la 19^e Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec – Duhamel phase 1, la somme de 1 077 637,04 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 4 décembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

C) Paiement à effectuer à « Comeau Expert-Conseil »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 14 975,49 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 8 pour les travaux de services professionnels au 30 novembre 2017.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2017-12-342

SUJET : SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FPC-VOLET 2 - INFRASTRUCTURES COLLECTIVES » POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET LA RÉFECTION DU BASSIN – CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le programme « FPC-Volet 2 – Infrastructures collectives » ;

Considérant la confirmation reçue tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral de l'octroi à la Ville de Pincourt de la subvention ;

Considérant que la Ville de Pincourt a autorisé le projet et s'est engagée à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet dans sa résolution 2016-08-281, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De réitérer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-343

SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA STRUCTURE DU BASSIN DE LA PISCINE

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres pour les services d'ingénierie pour la structure du bassin de la piscine.

2017-12-344

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 113,19 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de décembre 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-12-345

SUJET : AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2018

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'activité « Hiver en Fête » au parc Olympique le samedi 27 janvier 2018 et de permettre les activités suivantes :

- Campement scout avec feu de joie (nuit du 26 au 27 janvier) ;
- Tours de traîneaux de chevaux (circuit routier) ;
- Tours de traîneaux de chiens ;
- Vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration ;
- Mini-ferme avec animaux ;
- Circulation et stationnement de véhicules de service ;
- Cerfs-volants acrobatiques ;
- Feu de camp ;
- « Go-carts » à pédales ;
- Autres animations et jeux divers.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-346

SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE

Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6^e année ;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 11 juin 2018 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2017-12-347

SUJET : RÉSERVATION DU 10 JUIN 2018 – LES CLASSIQUES – MULTISPORTS MÉTRO

Considérant la demande formulée par Multisports Métro pour la tenue de courses à pied sur le territoire de la Ville de Pincourt et des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la réservation du 10 juin 2018 pour la tenue de courses à pied sous réserve de la signature d'un protocole d'entente et du respect des conditions qui y seront énoncées.

2017-12-348

SUJET : ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2018

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

Considérant que le point 3.5 du plan d'action de la Politique de développement social annonce l'augmentation des services pour les personnes handicapées et plus précisément de développer un plan d'action en la matière ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un comité formé d'employés et d'élus de la Ville et piloté par la direction générale a été créé afin d'élaborer le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018 proposé par le comité.

De remercier les membres du comité ainsi que la direction générale pour leur travail qui servira à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ainsi qu'à leur participation pleine et entière à la communauté Pincourtoise.

2017-12-349

SUJET :

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de huit (8) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en conformité avec l'article 6 du Programme, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2017-12-350

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CONTENEUR POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'un conteneur de 20 pieds, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *Conteneurs experts* », pour une somme maximale de 4 736,97 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 947,39 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-351

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE ENSACHEUSE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'une ensacheuse, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *Indbags* », pour une somme maximale de 2 235,11 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 447,02 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-352

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DIGUES PORTATIVES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de deux (2) digues portatives, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *MegaSecur SE inc.* », pour une somme maximale de 18 051,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22.220.40.496.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 610,21 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-12-353

SUJET : RECONNAISSANCE DU PLAN CONCEPT ET DU PLAN DE LOTISSEMENT – PROJET ÉCOQUARTIER PINCOURT

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le plan concept portant le numéro SP-30 daté du 9 novembre 2017 préparé par la firme « *Fahey et Associés* » ainsi que le plan de lotissement portant le numéro 44768-40625-7, minute 9494 préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Katz pour le projet Écoquartier Pincourt.

Que la Ville délivrera le permis de lotissement à la suite de la réception de la compensation pour frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'une somme de 738 375,02 \$.

2017-12-354

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843-01 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 843-01 – Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt en séance ordinaire le 14 novembre 2017 sous la résolution 2017-11-326 il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 843-01 remplaçant le Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt.

2017-12-355

SUJET : RÉTROCESSION DU LOT 5 381 050 (COMPLEXE SPORTIF)

Considérant que la Ville avait vendu le lot 5 381 050 en février 2014 pour la somme de 339 000 \$, plus taxes, au terme d'un acte de vente portant le numéro 20 543 015 ;

Considérant qu'en raison des diverses embuches le groupe « *Complexe sportif Pincourt* » ne pourra finaliser le processus de construction du complexe sportif ;

Considérant la clause résolutoire prévue audit acte de vente ;

Considérant l'entente entre les deux parties, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de rachat du complexe sportif pour une somme de 339 000 \$, plus taxes, moins les taxes dues d'une somme de 97 829,94 \$.

Que cette somme, financée à même la réserve de remboursement de la dette, soit imputée au poste comptable 22.700.20.817.

2017-12-356

SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 6 DÉCEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes du 6 décembre 2017.

2017-12-357

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suite :

Comité consultatif d'urbanisme

- 24 novembre 2017

2017-12-358

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 015 – 221, RUE BELLEVUE – PERMETTRE LA RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT À 7,29 MÈTRES ET LA MARGE LATÉRALE DROITE À 0 MÈTRE

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 723 015 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 723 015 – 221, rue Bellevue, afin de permettre la réduction de la marge avant à 7,29 mètres et la marge latérale droite à 0 mètre.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-359

SUJET : NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE ET À TRANSPORT SOLEIL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame la conseillère Claudine Girouard-Morel soit nommée déléguée pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport La Presqu'île et à Transport Soleil ;

Que monsieur le maire, Yvan Cardinal, soit nommé délégué substitut pour siéger au nom du conseil municipal de la Ville de Pincourt au Conseil intermunicipal de transport La Presqu'île et à Transport Soleil.

2017-12-360

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES – 2017-005 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des appels d'offres le 10 mai 2017 ;

Considérant que l'octroi du contrat était conditionnel à l'obtention des subventions du gouvernement par la Ville de Pincourt ;

Considérant que les soumissionnaires devaient garantir leur prix durant les 120 jours suivant l'ouverture des soumissions ;

Considérant que le 16 août 2017 les soumissionnaires ont été avisés que la Ville leur demandait de renouveler leur garantie pour une période de 90 jours additionnels ;

Considérant que la Ville n'a reçu aucune confirmation de subventions du gouvernement en date d'aujourd'hui et que le délai de 90 jours est expiré, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2017-005 pour les travaux de construction des ateliers municipaux.

2017-12-361

SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

Considérant l'avis de motion 2017-10-295, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 879 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2018.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-362

SUJET : **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 880 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2018**

Considérant l'avis de motion 2017-10-296, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 880 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018.

2017-12-363

SUJET : **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2018**

Considérant l'avis de motion 2017-10-297, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 881 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2018.

2017-12-364

SUJET : **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**

Considérant l'avis de motion 2017-10-298, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet du Règlement numéro 577A-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot

2017-12-365

SUJET : **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA S.Q.A.E.**

Considérant l'avis de motion 2017-10-299, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le projet du Règlement numéro 577E-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 59.

2017-12-366

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

À 20 h 00, de lever la Séance ordinaire du 12 décembre 2017.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt – Adoption du budget, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 19 décembre 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2018
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2018-2019-2020
- 5 a) Adoption du règlement numéro 879 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2018
- 5 b) Adoption du règlement numéro 880 - Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018
- 5 c) Adoption du règlement numéro 881 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2018
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

- 2017-12-367 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION DU BUDGET
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 –
Adoption du budget.
- 2017-12-368 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION DU BUDGET
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre
2017 – Adoption du budget.
- 2017-12-369 SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2018
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2018 comme
suit :
- | | <u>Budget 2018</u> |
|--------------------------------|----------------------|
| <u>Revenus</u> | |
| Taxes | 18 301 500 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 331 600 \$ |
| Transferts | 182 600 \$ |
| Services rendus | 1 251 100 \$ |
| Imposition de droits | 693 300 \$ |
| Amendes et pénalités | 82 000 \$ |
| Intérêts | 241 600 \$ |
| Autres revenus | <u>560 900 \$</u> |
| | <u>21 644 600 \$</u> |



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Charges

Administration générale	2 466 700 \$
Sécurité publique	3 420 500 \$
Transport	4 790 900 \$
Hygiène du milieu	4 668 500 \$
Santé et bien-être	104 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	754 400 \$
Loisirs et culture	3 489 700 \$
Frais de financement	<u>533 200 \$</u>
	<u>20 228 400 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales

1 416 200 \$

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 250 300 \$)

Affectations

Activités d'investissement	(61 900 \$)
Surplus accumulé affecté	219 500 \$
Réserves financières et fonds réservés	<u>(323 500 \$)</u>
	<u>(1 416 200 \$)</u>

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales

Ø

2017-12-370

SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2018-2019-2020

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour
les années 2018-2019-2020, tel que déposé, comportant soixante et un
(61) projets et formant un total de 28 271 637 \$.

2017-12-371

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2018

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 879 –
Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale
pour l'année fiscale 2018 en séance ordinaire le 12 décembre 2017
sous la résolution 2017-12-361, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du
règlement numéro 879, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le
règlement numéro 879 – Règlement décrétant l'imposition des taux de
taxe foncière générale pour l'année fiscale 2018.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2017-12-372 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2018**

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 880 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018 en séance ordinaire le 12 décembre 2017 sous la résolution 2017-12-362, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 880, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 880 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2018.

2017-12-373 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 881 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2018**

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 881 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2018 en séance ordinaire le 12 décembre 2017 sous la résolution 2017-12-363, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 881, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 881 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2018.

2017-12-374 SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 577A-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot en séance ordinaire le 12 décembre 2017 sous la résolution 2017-12-364, il est

**PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2018, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement 577A-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2017-12-375

SUJET : **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2018 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.**

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 577E-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E. en séance ordinaire le 12 décembre 2017 sous la résolution 2017-12-365, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2018, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2018 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2018 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 25.

2017-12-376

SUJET : **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION DU BUDGET**

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, de lever la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 – Adoption du budget.



YVAN CARDINAL
MAIRE



M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER